



**LA FRANCE ASSOCIATIVE
EN MOUVEMENT**

12^{ème} édition - Septembre 2014

Cécile BAZIN – Jacques MALET

**Préface de Nadia BELLAOUI
présidente du Mouvement associatif**

Préface

Dans un contexte économique et politique troublé, cette nouvelle édition de « La France associative en mouvement » offre plusieurs raisons de ne pas céder au désarroi ou au découragement. Le nombre d'associations créées chaque année, loin de faiblir, progresse à nouveau. Lorsque les chiffres du chômage en France sont en progression constante, ceux de l'emploi associatif résistent et apportent, là encore, un témoignage de la vitalité du secteur. La société civile est plus que jamais le lieu des sursauts citoyens et des rébellions face aux maux que connaît notre société. Elle est aussi celui où s'élaborent et s'expérimentent collectivement des solutions innovantes pour y faire face.

La connaissance statistique sur le monde associatif progresse, c'est un autre point positif que dévoile cette nouvelle édition. Il convient d'ailleurs, à cet égard, de souligner le rôle joué par Recherches & Solidarités. Petit à petit, le monde associatif sort de l'ombre, et même si beaucoup reste à faire pour saisir les spécificités de l'emploi associatif, l'évolution des financements publics ou encore le bénévolat et les pratiques de ceux qui s'y livrent. On sait en effet combien la connaissance systématique et objectivée d'une réalité sociale contribue à la faire exister dans notre société et à guider l'action publique qui la concerne.

Ce dernier point préoccupe fortement les dirigeants associatifs interrogés. Sur fond de décentralisation et de restrictions budgétaires généralisées, la relation avec les pouvoirs publics constitue un thème récurrent, un sujet d'inquiétude qui traverse beaucoup de leurs réponses. Ils en appellent à la reconnaissance pleine et entière de leurs associations, plaident pour des partenariats renforcés et de véritables relations de coopération avec l'Etat et les collectivités, bien au-delà de strictes questions financières. La construction d'un dialogue civil riche et régulier constitue un enjeu de société essentiel que la charte d'engagements réciproques entre Etat, collectivités et Mouvement associatif vise à animer à chaque échelon du territoire. En cette année 2014 où l'engagement associatif est déclaré grande cause nationale, gageons que cet outil saura y contribuer.

Nadia Bellaoui,
présidente du Mouvement associatif

Sommaire

Chapitre I : Le bilan des créations d'associations	4
1 – Au plan national	4
A – Observation sur une vingtaine d'années	4
B – L'objet des nouvelles associations	5
2 – Approche territoriale	12
A – Quelques caractéristiques en régions.....	12
B – La dynamique associative dans les départements	13
3 – Combien d'associations actives aujourd'hui ?	15
Chapitre II – L'emploi dans les associations	17
Avant-propos d'Alain Gubian	17
1 – Les chiffres clefs de l'année 2013	18
2 – L'emploi associatif en mouvement	19
3 – L'emploi associatif en trois dimensions	19
4 – Un emploi privé sur dix et une évolution plus favorable	20
5 – La part du secteur associatif dans les régions	20
6 – Observation conjoncturelle	21
7 – Les différentes activités du secteur associatif	22
A - Un « fourre-tout » des activités diverses, sensiblement réduit	22
B - Une répartition plus juste par secteur d'activités	23
C - Une évolution contrastée	24
8 - La résistance des employeurs	25
9 - Un ensemble non lucratif qui intègre les fondations	26
Chapitre III - L'opinion des responsables associatifs	27
1 – Le moral des responsables associatifs	27
A – tension accrue sur les finances	27
B – Fortes différences selon la taille et le secteur.....	28
C – Les principaux sujets d'inquiétude	31
D – Nettes différences selon la taille et le secteur.....	32
E – Les réponses attendues par rapport à ces inquiétudes	32
2 - Les relations entre les associations et leur Conseil régional	33
A – La fréquence des relations.....	33
B - La qualité des relations.....	33
Annexes techniques	36

L'essentiel

Fidèle au rendez-vous en cette rentrée associative, cette 12^{ème} édition annuelle met en avant :

Un sursaut de créations d'associations qui pourrait témoigner d'un élan de solidarités et d'une recherche de liens sociaux, dans une période tendue. Un sursaut attesté par un premier rebond l'année dernière (2012-2013), largement amplifié cette année (2013-2014), et par une réalité rencontrée dans la plupart des départements. Aussi, par un mouvement qui dépasse les associations à caractère social et caritatif et s'étend aux activités de loisirs, de rencontres et d'échanges.

Un emploi associatif trop souvent méconnu : en 2013, 165 000 associations employeurs occupant 1 813 000 salariés et distribuant près de 37 milliards d'euros de masse salariale. Un emploi privé sur 10 dans les associations (9,7%), et dépassant 11,8% dans certaines régions comme l'Auvergne, la Basse-Normandie, la Franche-Comté et la Lorraine.

Une évolution de l'emploi qui reste positive dans un contexte difficile : + 0,2% entre 2012 et 2013, dans les associations quand l'ensemble du secteur privé enregistre une baisse de - 0,5%. Une stabilité observée au premier semestre 2014.

Mais une tension nettement accrue sur la perception de la situation financière, d'après les résultats de l'enquête de mai auprès des responsables associatifs : moins de la moitié des dirigeants (47%) la jugent bonne ou assez bonne, contre 53% en mai 2013 et 60% en mai 2012. Elle est ainsi passée au premier rang des sujets d'inquiétude, immédiatement suivie des ressources humaines bénévoles. L'évolution des politiques publiques est passée en 3^{ème} rang, et préoccupe désormais près d'un dirigeant sur deux (45%).

Pour autant les responsables associatifs restent mobilisés, ils sont proportionnellement aussi nombreux qu'en décembre 2013 à envisager de nouveaux projets (59%). Ceci s'explique à la fois par la nature même du comportement des dirigeants d'associations (volontaires et ambitieux), et par la pression des besoins de plus en plus nombreux, au cours d'une période particulièrement difficile.

Pour la réalisation de cette étude, Recherches & Solidarités s'est appuyé sur [les membres de son Comité d'experts](#), présidé par Roger Sue, sociologue, professeur à l'université Paris Descartes et chercheur au Centre d'Etude et de Recherche sur les Liens Sociaux (laboratoire CERLIS-CNRS).

Chapitre I : Le bilan des créations d'associations

1 – AU PLAN NATIONAL

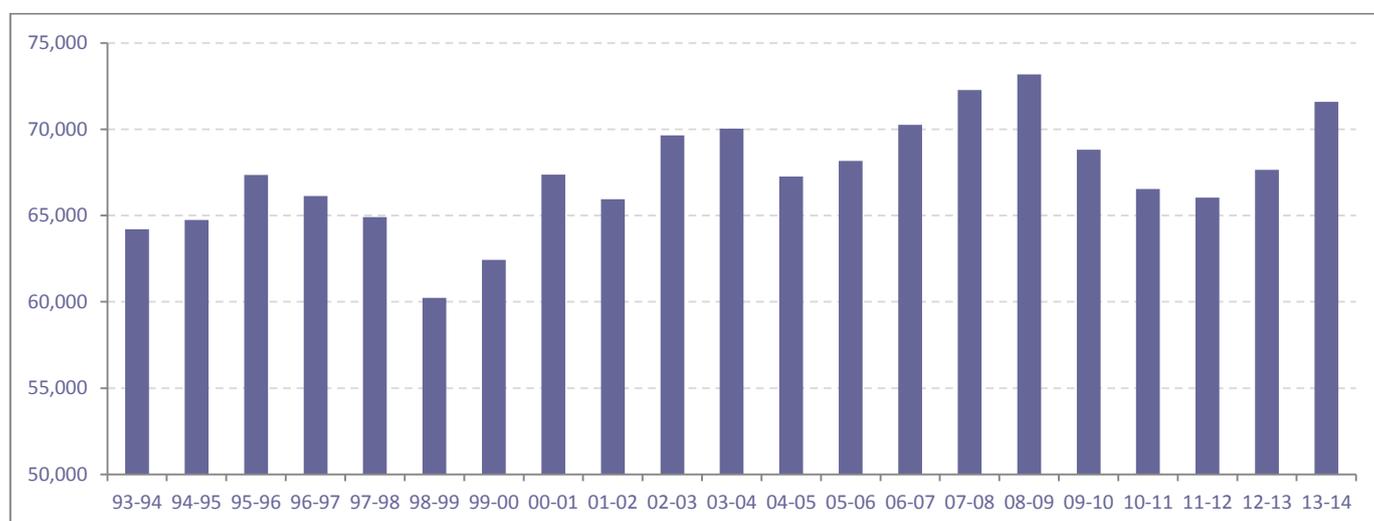
RAPPELS METHODOLOGIQUES :

- A l'exception des départements d'Alsace-Moselle¹, toutes les associations nouvelles font l'objet d'une parution au journal officiel². Ces annonces constituent notre source d'informations, en coopération avec les services du journal officiel et avec les trois préfetures concernées par le droit local, selon un suivi annuel des créations au niveau départemental, et ponctuellement au niveau infra départemental.
- Pour des raisons largement argumentées dans nos précédentes éditions, nous mesurons l'évolution annuelle des créations d'associations du début septembre³ à la fin du mois d'août. A la fois parce que cette période correspond au rythme de la vie associative elle-même, et pour éviter des biais très importants constatés et démontrés, lors de mesures à l'année civile.

A – OBSERVATION SUR UNE VINGTAINE D'ANNEES

Le graphique ci-dessous met en évidence des vagues successives de hausse et de retrait, au cours de cette période récente. De 1993-94 à 2001-02, la moyenne annuelle des créations est inférieure à 65.000. Elle est supérieure à 70.000 entre 2002-03 et 2008-09, année record avec plus de 73.000 associations nouvelles. Après ce pic de créations, les évolutions semblent plus rapides : à trois années de baisse succèdent deux années de croissance marquée.

Graphique 1 : Evolution annuelle des créations d'associations



Source : Journal officiel et préfetures d'Alsace et Moselle. Traitement R & S.

L'année 2009-2010 met un terme à un élan de 5 années et ramène le nombre de créations sous la barre des 70.000 (68.819). Ce premier recul de 6% a été brutal. L'année 2010-2011 marque un deuxième recul, moins net mais significatif de 3,3%. La baisse se réduit encore l'année suivante, mais demeure (0,8%).

¹ Les associations ayant leur siège social dans les 3 départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont soumises à la loi de 1908 abrogée par la loi du 1er août 2003 (code civil local). Les dépôts et les modifications de statuts doivent être enregistrés auprès du greffe des associations du tribunal d'instance compétent. Nous remercions ici les services des trois préfetures avec lesquels nous coopérons annuellement.

² A partir des déclarations en préfeture, sous-préfeture ou à la direction départementale en charge de la vie associative.

³ C'est du reste le temps fort de rentrée dans de très nombreuses communes, avec l'organisation de forums associatifs.

Les premiers signes d'une reprise se manifestent en 2012-2013, avec une augmentation légère de 2,4% portant le nombre de créations à 67 651. En 2013-2014, elle est nettement plus affirmée, avec près de 4.000 créations de plus que l'année précédente : 71.573 exactement, soit 5,8% de plus en un an.

Au plan général, on peut craindre⁴ qu'un tel volume de créations chaque année crée des tensions entre les associations. Le risque est fort, en effet, d'une concurrence de plus en plus vive entre associations pour subvenir à des besoins croissants, dans une conjoncture de plus en plus difficile. Si ces tensions peuvent s'exercer dans différents domaines, on pense, en premier lieu, aux sources de financement public de plus en plus en question. On n'oublie pas non plus les ressources bénévoles, deuxième sujet de préoccupation des responsables d'associations⁵.

Cependant, au plan individuel, reconnaissons que ce sursaut d'initiatives est assez inattendu dans une période que l'on imaginait marquée par le repli sur soi et la peur du lendemain. Au contraire, au même titre que l'augmentation du nombre de bénévoles observée entre 2010 et 2013⁶ et que les multiples initiatives solidaires prises ces dernières années, notamment avec l'appui du web, il pourrait traduire un élan de solidarités et la recherche de liens sociaux. Il témoignerait ainsi de la capacité d'initiatives des Français qui décident de prendre des responsabilités associatives, le plus souvent dans l'intérêt général.

N'écartons pas non plus pour autant les initiatives individuelles – que l'on ne peut pas dénombrer mais dont sont témoins les structures d'accompagnement de la vie associative – de la part de demandeurs d'emploi créant leur activité par le biais d'une association.

B – L'OBJET DES NOUVELLES ASSOCIATIONS

PRECISIONS METHODOLOGIQUES :

Depuis avril 2007, les associations nouvellement créées sont répertoriées au Journal officiel sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous-thèmes très ciblées (plus de 250 au total). Avec des libellés plus précis et des thèmes nouveaux, ce classement permet d'identifier clairement certaines activités (préservation du patrimoine, cercles de réflexion, tourisme...).

La possibilité d'inscriptions multiples dans deux, voire trois thèmes ou sous-rubriques, permet, le cas échéant, d'identifier une même association selon plusieurs approches : une association de *recherche médicale* peut être repérée via le thème *santé* ou via le thème *recherche*. De même, un foyer rural agissant dans le secteur de la *culture*, des *loisirs* et de *l'éducation*, pourra apparaître dans chacun de ces trois domaines.

Du fait de ces *inscriptions* qui peuvent être multiples, le lecteur ne sera pas étonné de constater que le nombre d'inscriptions dépasse forcément le nombre des créations.

1 – LA VENTILATION DES CREATIONS

L'observation porte ici sur la période des 4 dernières années, pour lisser les éventuelles variations annuelles. Elle donne une image précise des objets des associations nouvelles, à partir de leur inscription selon les 29 thèmes principaux. Le tableau suivant se construit à partir de plus de 311.000 inscriptions, dont plus de 71 000 en 4 ans dans le domaine de la culture, jusqu'à près de 200 dans le domaine de la sécurité et de la protection civile.

⁴ « En réalité, le solde annuel des disparitions et des naissances d'associations est nettement moindre : environ 37 000 associations grossissent annuellement le stock d'associations vivantes et actives, soit un taux annuel de croissance du nombre d'associations de 4 %, supérieur au rythme de croissance de leurs ressources, qui fragilise les associations en les plaçant dans des situations de concurrence entre elles et avec le secteur privé ». Repères sur les associations en France – E. Archambault - V. Tchernonog – Le mouvement associatif – mars 2014.

⁵ Voir les résultats de l'enquête de mai 2014 au chapitre 3.

⁶ Enquête IFOP - France Bénévolat en coopération avec Recherches & Solidarités.

Tableau 1 : Répartition des inscriptions au Journal officiel au cours des 4 dernières années

Les 29 thèmes du Répertoire National des Associations en 2014	Nombre d'inscriptions	Répartition en %
Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles	71 394	22,9%
Sports	47 515	15,3%
Clubs de loisirs	27 924	9,0%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	23 078	7,4%
Education, formation	18 925	6,1%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	14 739	4,7%
Action socio-culturelle	13 289	4,2%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	12 260	3,9%
Environnement, cadre de vie	10 799	3,5%
Santé	10 605	3,4%
Information, communication	7 065	2,3%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	6 568	2,1%
Interventions sociales	6 223	2,0%
Préservation du patrimoine	5 710	1,8%
Clubs, cercles de réflexion	5 147	1,7%
Activités politiques	4 795	1,5%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	4 459	1,4%
Activités religieuses	4 163	1,3%
Services familiaux, services aux personnes âgées	3 983	1,3%
Chasse, pêche	2 848	0,9%
Services et établissements médico-sociaux	1 971	0,6%
Domaines divers	1 772	0,6%
Recherche	1 698	0,5%
Conduite d'activités économiques	1 320	0,4%
Armée	1 142	0,4%
Tourisme	1 069	0,3%
Justice	468	0,2%
Logement	442	0,1%
Sécurité, protection civile	180	0,1%
TOTAL des inscriptions	311 551	100,0%

Source : Journal officiel, inscriptions de septembre 2010 à août 2014. Traitement R&S.

Plus de la moitié des inscriptions concernent ce que l'on peut appeler l'animation, qu'elle soit *culturelle* (22,9%), *sportive* dont chasse et pêche (15,3% + 0,9%), ou encore de *loisirs* sous les thèmes « *clubs de loisirs* », et « *action socioculturelle* » (9% + 4,3%).

On rappellera qu'elles peuvent être observées de façon plus détaillée encore, depuis 2007. A titre d'exemples, dans le sport, 37 disciplines différentes sont recensées aux côtés de *l'arbitrage, des associations multisports locales, scolaires ou en entreprise, de la gestion des équipements sportifs et de l'organisation de rencontres, des associations pour la promotion du sport* et des *activités de plein air*. Pour la culture, outre les différentes activités artistiques et culturelles, on trouve *la promotion de l'art et des artistes, les loisirs scientifiques et techniques, les langues, dialectes et patois et les arts de la rue*.

Cette approche très fine, selon les 250 sous-thèmes disponibles, est très utile pour les observateurs d'un secteur particulier, et nous permet aussi une approche précieuse, lorsque nous étudions l'évolution du nombre de créations, tout en tentant d'en comprendre les raisons : c'est l'objet du développement suivant.

2 – QUELLE EVOLUTION DANS LE TEMPS ?

PRECISIONS METHODOLOGIQUES :

Dans cette première approche, nous recherchons les mouvements de fond, qui se sont produits au cours d'une période significative de sept années. Cette durée se justifie par l'homogénéité du classement en vigueur. Précisons que depuis l'année 2007-2008, première année d'application de cette nomenclature, le nombre moyen d'inscriptions par association varie peu d'une année sur l'autre : entre 1,1 et 1,2. Cette stabilité autorise donc une observation dans la durée, sans risque de biais de ce point de vue.⁷

Le tableau suivant présente donc la répartition des *inscriptions* par grand thème, avec ce recul de 7 années, permettant de pointer quelques tendances lourdes et de les distinguer des mouvements plus ponctuels.

Tableau 2 : Evolution de la répartition des inscriptions selon les principaux secteurs (en %)

	En 2007-2008	En 2008-2009	En 2009-2010	En 2010-2011	En 2011-2012	En 2012-2013	En 2013-2014
Culture	21,4	21,4	23,2	22,9	23,0	23,0	22,9
Sports	14,7	14,7	15,7	15,5	16,0	16,0	16,2
Loisirs	14,2	14,2	13,8	13,7	13,2	13,2	13,2
Social	7,8	7,8	7,7	8,0	7,9	8,0	8,0
Santé	4,5	4,5	4,3	3,8	4,0	4,0	4,0
Education, formation	5,8	5,8	5,7	6,0	6,2	6,1	6,1
Economie	5,3	5,3	4,6	4,2	4,3	4,3	4,4
Aide à l'emploi, développement local	3,1	3,1	2,5	2,1	2,1	2,1	2,1
Environnement	3,8	3,8	3,8	3,9	3,7	3,6	3,5
Autres ⁽¹⁾	19,3%	19,3	18,7	19,7	19,6	19,6	19,6
Total	100,0						

Source : Journal officiel. Traitement R & S. (1) Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Après une augmentation sensible de près de 2 points de la part des inscriptions dans le domaine culturel entre 2007 et 2010, la situation reste identique depuis 5 ans. La proportion des créations du secteur sportif a progressé par étapes successives, passant de moins de 15% en 2007 à plus de 16% en 2013-2014. Dans les domaines des loisirs, de l'économie et de l'aide à l'emploi, la tendance est inverse avec une diminution des inscriptions de l'ordre d'un point, au cours de la période observée.

Les inscriptions répertoriées dans le social sont, elles, proportionnellement constantes tout au long de la période et celles de la santé, sur une période plus courte de 4 ans. Enfin, la part des inscriptions dans le domaine de l'environnement faiblit légèrement chaque année depuis l'année la plus favorable (2010-2011). Il est possible que les difficultés économiques et sociales à l'échelle nationale et internationale aient pu faire passer au second plan les questions liées à l'environnement

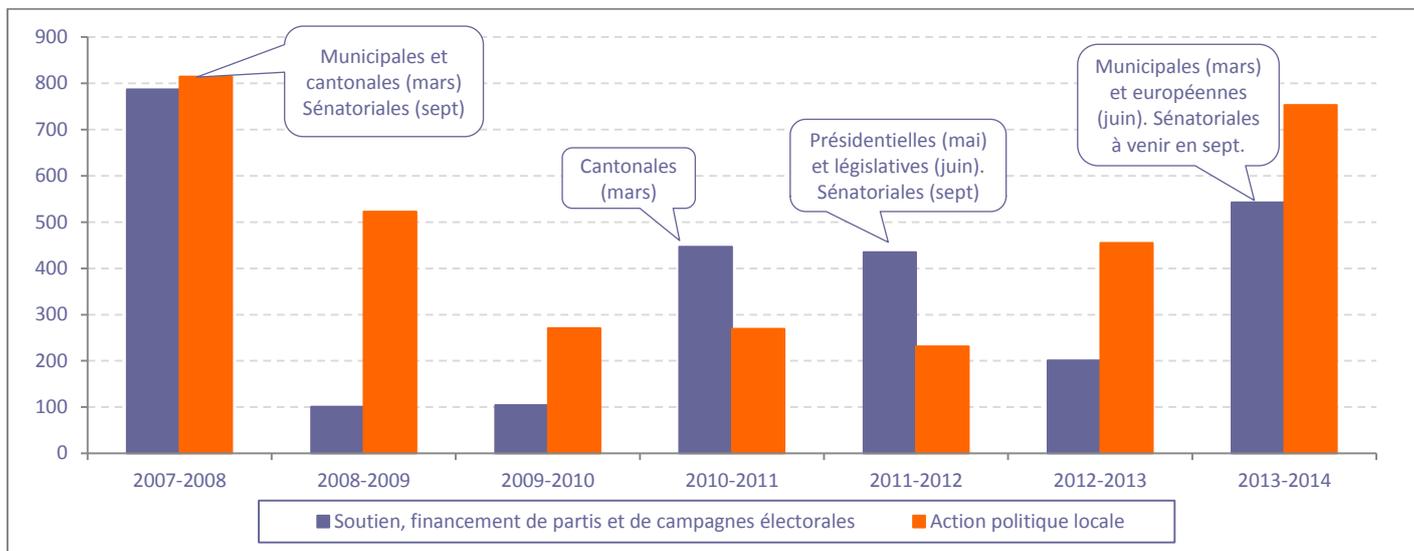
Au-delà du tableau, arrêtons-nous sur le thème des « *activités politiques* » qui ressort particulièrement dans les créations de l'année passée. Passons rapidement sur le sous-thème « *Action politique globale* » qui réunit moins de 50 inscriptions chaque année et sur celui des « *Associations à caractère politique général* » qui réunit entre 150 et 185 inscriptions par an jusqu'en 2012-2013, avec un sursaut à 234 la dernière année.

On dira quelques mots sur les « *Activités citoyennes européennes* » : très peu retenues avec une trentaine d'inscriptions ces dernières années, elles ont vu leur nombre doubler en 2013-2014, année d'élections européennes.

⁷ Au cours de la période précédente (avant 2007-2008), nous avons constaté une forte variation de cet indice : selon la méthode utilisée, mais aussi selon le soin apporté à l'observation d'une création, une association pouvait faire l'objet d'une inscription unique, à la lecture rapide de son objet, ou de deux ou trois inscriptions, à partir d'une lecture plus attentive de ses objectifs. Le suivi des inscriptions dans telle ou telle rubrique, tributaire de ces variations, était donc aléatoire.

Et on se concentrera sur les 2 sous-thèmes pour lesquels le lien est évident avec le calendrier électoral. Il s'agit du « *Soutien, financement de partis et de campagnes électorales* » et de l'« *Action politique locale* » dont les inscriptions sont traduites dans le graphique suivant.

Graphique 1 : Evolution des inscriptions respectives dans le « *soutien, financement de partis et de campagnes électorales* » et l'« *action politique locale* »



Source : Journal officiel. Traitement R&S.

Dans ce graphique, on retrace, sans grande surprise, le calendrier électoral de ces dernières années, pour ce qui est des inscriptions sous le thème « *Soutien, financement de partis et de campagnes électorales* ». Les plus nombreuses sont enregistrées au cours de l'année 2007-2008. Il est possible que cela soit lié à la concomitance des élections municipales et cantonales, peut-être aussi à la mise en place de la nouvelle nomenclature du registre national des associations (RNA).⁸

Le rythme des inscriptions sous « *Action politique locale* » semble se caler sur celui des élections municipales avec des créations plus nombreuses l'année de l'élection, un ralentissement l'année suivante, une pause en cours de mandat et un regain de créations l'année qui précède la nouvelle élection.

A la lecture de ce graphique et en ayant en tête les dernières échéances électorales, on comprend mieux les raisons pour lesquelles on compte 700 inscriptions de plus dans les « *Activités politiques* », en 2013-2014 qu'en 2012-2013 : les élections municipales ont suscité des créations d'associations pour le financement des campagnes, essentiellement au cours du premier semestre (septembre 2013 à février 2014) et des créations répertoriées sous « *action politique locale* » dont 40% au cours du premier semestre et 60% après la mise en place des nouvelles équipes, au cours du deuxième semestre.

Pour prolonger l'observation, il convient de croiser l'augmentation globale du nombre de créations, depuis deux années (+ 8,4% en cumul), et l'évolution fine des inscriptions selon les différents secteurs.

⁸ Il est possible que ce nombre important s'explique aussi par l'émergence de ce que l'on a nommé le micro-parti (association pouvant servir à contourner légalement la loi sur le financement des partis politiques, qui plafonne à 7 500 euros par an les dons d'un particulier à un parti politique. La Commission nationale des comptes de campagne et de financement des partis politiques (CNCCFP) estimait leur nombre à plus de 280 en 2010, contre 28 seulement, vingt ans plus tôt.

3 – L'AUGMENTATION DES DEUX DERNIERES ANNEES

PRECISIONS METHODOLOGIQUES :

Pour tenter de comprendre les raisons de cette nette augmentation du nombre de créations d'associations, nous avons rapproché celles des deux années de basses eaux (2010-2011 et 2011-2012) de celles des deux derniers exercices (2012-2013 et 2013-2014). L'agrégation de ces deux couples d'années bien tranchés nous donne en effet un peu plus de chances d'apercevoir quelques phénomènes significatifs et éventuellement explicatifs.

Le tableau suivant permet de voir comment se composent l'ensemble des inscriptions, respectivement au cours de ces deux dernières périodes de deux années.

Tableau 3 : Répartition des inscriptions entre deux périodes successives de deux années

Thèmes dont la proportion a évolué entre les deux périodes	2010-2011 + 2011-2012	2012-2013 + 2013-2014
Culture, pratiques d'activités artistiques, pratiques culturelles	23,1%	22,7%
Sports, activités de plein air	15,3%	15,2%
Clubs de loisirs, relations	8,8%	9,2%
Action socioculturelle	4,1%	4,5%
Interventions sociales	1,8%	2,2%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement...	4,8%	4,6%
Services familiaux, services aux personnes âgées	1,2%	1,3%
Santé	3,5%	3,3%
Éducation formation	6,2%	5,9%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	4,0%	3,9%
Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques...	2,0%	2,2%
Environnement, cadre de vie	3,6%	3,4%
Information communication	2,3%	2,2%
Activités politiques	1,4%	1,8%
Recherche	0,6%	0,5%
Armée (dont préparation militaire, médailles), anciens combattants	0,4%	0,3%
Tourisme	0,4%	0,3%
Justice	0,2%	0,1%
Amicales, groupements affinitaires...	7,7%	7,1%
Clubs, cercles de réflexion	1,6%	1,7%
Préservation du patrimoine	1,9%	1,8%
Autres domaines, en cumul y compris les thèmes restés stables (1)	5,3%	5,7%
	100,0%	100,0%

Source : Journal officiel. Traitement R & S. (1) Chasse-pêche, établissements médicosociaux, activités religieuses, défense des droits fondamentaux, sécurité – protection civile, logement, conduite d'activités économiques.

Avec prudence, on peut faire un lien entre l'augmentation des créations, observée au cours des deux dernières années, et une inflexion assez nette, concernant la ventilation des inscriptions. Plusieurs secteurs, vraisemblablement considérés comme non prioritaires au fur et à mesure que se sont aggravées les difficultés économiques et sociales, ont vu la part de leurs inscriptions régresser : il en est ainsi du secteur de la culture, de l'action humanitaire (généralement au-delà des frontières), de la santé, de l'éducation et de l'environnement.

Inversement, la dynamique de création semble avoir été plus forte dans certains secteurs, au cours des deux dernières années : il s'agit particulièrement des clubs de loisirs, de l'action socioculturelle, des interventions sociales et de l'aide à l'emploi. Les nouvelles associations en lien avec l'activité politique s'expliquent par le calendrier électoral de ces deux dernières années, comme indiqué plus haut.

4 – UNE ANNEE 2013-2014 ATYPIQUE

Nous avons été frappés par deux caractéristiques précises, concernant cette dernière année : elle présente, pour la première fois depuis bien des années, une différence très nette, entre les deux semestres qui la composent, et elle enregistre une augmentation significative du nombre de créations (+ 6%), touchant de nombreux secteurs.

UN DEUXIEME SEMESTRE EXCEPTIONNEL

Un suivi trimestriel des créations, réalisé dans notre approche de conjoncture⁹, permet de noter que les 2 premiers de l'année associative 2013-2014 (début septembre à fin février) ont enregistré un nombre de créations très proche de celui de l'année 2012-2013, à la même période. Il montre en revanche une augmentation importante au 3^{ème} trimestre (+ 8% par rapport à celui de 2012-2013) et plus importante encore au 4^{ème} trimestre (+ 14%). Une observation fine, depuis l'année 2001-2002, montre que c'est la première fois qu'à deux trimestres consécutifs stables succèdent ainsi deux trimestres de forte hausse.

Nous avons vérifié qu'il n'y avait pas d'explication géographique particulière à ce phénomène, car il est relativement homogène sur tout le territoire. Restent donc les raisons de conjoncture, dont le calendrier électoral vient immédiatement à l'esprit. La campagne des élections municipales a peut-être anesthésié momentanément un certain nombre d'initiatives de créations, avec un sursaut après le scrutin. Cette hypothèse n'est pas totalement remise en cause, mais elle est fortement troublée par le fait que l'on n'a pas du tout observé le même phénomène en 2007-2008, lors du précédent scrutin municipal du printemps 2008, ni en 2011-2012, lors des échéances présidentielles et législatives. Pour prolonger cette recherche d'explication, nous nous sommes livrés à l'observation fine des inscriptions, enregistrées au cours de chacun de ces deux semestres. Cette analyse, thématique cette fois, part des 39 817 inscriptions au Répertoire national des associations du 1^{er} semestre (pour 33 681 associations nouvelles), et des 43 696 inscriptions au second semestre (pour 36 346 associations nouvelles).

Tableau 4 : Répartition des inscriptions au cours des 2 semestres de l'année 2013-2014

Thèmes pour lesquels la proportion des inscriptions a changé	Premier semestre 2013-2014	Deuxième semestre 2013-2014
Culture, pratiques d'activités artistiques, pratiques culturelles	22,6%	22,0%
Sports, activités de plein air	15,1%	14,9%
Chasse pêche	0,8%	0,9%
Clubs de loisirs, relations	9,2%	9,4%
Action socioculturelle	4,1%	5,2%
Interventions sociales	2,2%	2,1%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	4,2%	4,8%
Services familiaux, services aux personnes âgées	1,3%	1,4%
Santé	3,4%	3,2%
Éducation formation	6,9%	5,0%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	3,6%	4,0%
Conduite d'activités économiques	0,4%	0,5%
Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques, vie locale	2,0%	2,4%
Environnement, cadre de vie	3,2%	3,4%
Activités politiques	2,4%	2,0%
Défense de droits fondamentaux, activités civiques	1,4%	1,5%
Activités religieuses, spirituelles ou philosophiques	1,4%	1,2%
Justice	0,1%	0,2%
Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide	7,0%	7,3%
Préservation du patrimoine	1,7%	1,8%
Domaines divers (dont les domaines restés stables)	6,8%	6,7%
Nombre total d'inscriptions	100,0%	100,0%

Source : Journal officiel. Traitement R&S.

⁹ Cf les notes de conjoncture de R&S publiées en janvier et juin de chaque année.

Passons rapidement sur deux thèmes dont l'évolution négative des inscriptions entre les deux semestres s'explique aisément : dans l'éducation et la formation, les opérations dites de rentrée s'effectuent après l'été, et dans le domaine politique, la création des associations a été plus dense avant les échéances municipales.

Rappelons que le deuxième semestre enregistre nettement plus de créations que le premier, et dans ce contexte haussier, presque tous les thèmes présentent un nombre d'inscriptions plus élevé. Le tableau permet de voir comment se distinguent relativement certains d'entre eux : d'un côté, la culture, la santé, et les activités religieuses progressent moins vite que les autres. D'un autre côté, les clubs de loisirs, les activités socioculturelles, les activités caritatives et humanitaires, la défense des intérêts économiques, l'aide à l'emploi, l'environnement et les groupements progressent plus vite.

Quels seraient donc les points communs à ces derniers thèmes, qui pourraient expliquer qu'ils ont plus particulièrement progressé à partir du printemps 2014 ? Cette publication se limitera à la présentation de ce constat, laissant aux experts le soin de décider si on peut aller plus loin dans l'analyse.

DES HYPOTHESES A CONFORTER

En observant chacun des thèmes, et quelques sous-thèmes d'activité, on peut constater des inflexions importantes au cours de l'année 2013-2014. On les traduira avec prudence compte tenu de la période très courte observée et des possibilités d'inscriptions multiples pour une même association. On verra qu'elles peuvent s'expliquer, pour certaines, par l'impact possible de l'environnement institutionnel, économique ou technologique, et pour d'autres, par l'évolution des mentalités et des modes de vie.

On ne reviendra pas sur l'impact du calendrier électoral largement développé plus haut et montrant que les élections municipales ont suscité de nombreuses créations d'associations pour le financement des campagnes, essentiellement au cours du premier semestre associatif (septembre à février) et des créations répertoriées sous « *action politique locale* », avant et après la mise en place des nouvelles équipes.

1. L'impact possible de l'environnement institutionnel, économique, technologique...

On trouve 150 inscriptions supplémentaires en 2013-2014 dans les « *Services familiaux, services aux personnes âgées* » qui concernent quasi exclusivement les « crèches, garderies, haltes garderies ». Ne peuvent-elles pas être rapprochées des nouvelles dispositions concernant l'emploi à domicile encourageant les familles à s'organiser en associations ?

Au sein des 180 inscriptions supplémentaires sous le thème « *Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques* », 85 concernent la « *représentation d'intérêts régionaux et locaux* ». Parmi ces dernières, 75 sont situées dans l'une des 3 régions Ile-de-France, Midi-Pyrénées et Bretagne. Peut-on y trouver la trace de l'action des « Bonnets rouges » en Bretagne et y a-t-il eu un évènement particulier dans les deux autres régions encourageant la création de ce type d'associations ?

Dans le thème « *Information communication* », doit-on être surpris que les inscriptions dans le sous-thème « *réseaux internet* » se détachent des autres, en réunissant une soixantaine d'inscriptions supplémentaires par rapport à 2012-2013, quand les autres sous-thèmes varient au plus d'une dizaine d'inscriptions ?

Sous le thème des interventions sociales, on notera que c'est dans l'« *aide à l'insertion des jeunes* », les « *groupements de chômeurs, aide aux chômeurs* », l'« *aide aux réfugiés et aux immigrés* » et les « *foyers socio-éducatifs* » que l'on observe les plus fortes augmentations.

Enfin, en guise ici de contre-exemple, on s'arrêtera sur les 220 inscriptions supplémentaires dans l'« *Education – formation* ». On aurait pu s'attendre à en trouver dans le sous-thème « *associations périscolaires, coopération scolaire, aide à l'enseignement* », dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Tel n'est pas le cas, leur nombre n'a pas significativement varié.

2. La traduction d'une évolution des mentalités et des modes de vie ?

Toujours avec la même prudence, on réunira ici une série d'indices concordants, observés dans l'augmentation des créations dans certains secteurs, au cours de l'année passée.

Commençons par les « *sports, activités de plein air* » et le secteur « *culture, pratiques d'activités artistiques, pratiques culturelles* » qui ont enregistré, chacun plus de 500 inscriptions de plus en 2013-2014.

Dans l'« *action socioculturelle* », on compte 630 créations de plus au cours de l'année 2013-2014. Parmi les 11 sous-rubriques qui composent ce thème (maisons de jeunes, associations socio-éducatives, mouvements d'éducation populaire, loisirs pour personnes en situation de handicap, jumelages...), ce sont les comités de fêtes qui voient leur nombre d'inscriptions doubler entre les deux années. Il est passé de 243 à 540, soit environ 300 de plus, environ la moitié de l'augmentation observée pour l'ensemble de ce thème. Parmi les explications, on ne peut écarter ici l'hypothèse d'une réorganisation au sein d'une ou des fédérations nationales de comité des fêtes.

Dans les « *clubs de loisirs* », la différence entre les 2 années est la même que pour l'action socioculturelle : 630 inscriptions de plus dont les plus fortes augmentations figurent dans les sous-thèmes suivants : « *relaxation, sophrologie* », « *activités festives* », « *échanges locaux, réseaux d'échanges* », « *centre de loisirs, clubs de loisirs multiples* ».

Enfin, on notera un dernier thème dans le même esprit, celui des « *Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide* ». La majeure partie des 450 créations supplémentaires proviennent ici du thème principal, sans possibilité donc d'identifier plus précisément le type d'associations concerné. Le seul sous-thème qui se distingue est celui des « *amicales de personnes originaires d'un même pays (hors défense des droits des étrangers) ou d'une même région du monde* » qui ont enregistré un peu plus de 100 créations de plus qu'en 2012-2013 (771).

En guise de conclusion, on remarquera que parmi les thèmes ayant le plus progressé cette dernière année, les cinq qui viennent d'être cités sont tous liés au « temps libre » : culture, sport, loisirs, festivités, rencontres... Il s'agit certes d'activités dans lesquelles les associations se renouvellent assez souvent. Cependant, le volume que représentent ensemble ces associations, et les tendances à la hausse observées sur les dernières années, permettent de faire le lien avec la société de loisirs souvent décrite et la recherche de bien-être de la part de nos contemporains.

Sans nier qu'on puisse observer ici ou là des tendances au repli sur soi, en réponse aux difficultés économiques et sociales actuelles, on s'autorisera à voir dans l'augmentation des créations d'associations dans des domaines comme l'animation, la culture, le sport, les activités festives qui sont créatrices de liens sociaux, des signaux positifs reflétant la capacité d'initiatives de certains et celle du mouvement associatif à les faire vivre.

2 – APPROCHE TERRITORIALE

Le suivi des créations s'effectue au niveau le plus fin, à partir de l'unité communale. Ce chapitre présente rapidement les tendances fortes observées au niveau régional, avec la propension de certaines régions à créer davantage d'associations dans certains secteurs. Il se prolonge avec une approche départementale, distinguant le dynamisme de création par rapport à la population, sur une longue durée, et au cours de la dernière année observée.

A – QUELQUES CARACTERISTIQUES EN REGIONS

Une présentation synthétique des 9 principaux thèmes réunissant ensemble environ 80% des inscriptions, donne quelques repères et permet une comparaison à l'échelle départementale, régionale et nationale, et donc une mise en valeur des spécificités locales. Ne sont reprises, dans ce tableau, que les régions se détachant des autres pour la part importante des *inscriptions* sous l'un de ces 9 thèmes.

Tableau 5 : Répartition des *inscriptions* selon les principaux secteurs sur 4 ans (en %)

	Répartition nationale (en %)	Les régions où la part des <i>inscriptions</i> est nettement supérieure à la moyenne
Culture	22,9	Bretagne, PACA, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Guyane et Guadeloupe
Sport	16,2	Corse, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Picardie
Loisirs	13,2	Champagne-Ardenne, Bourgogne, Picardie, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Basse-Normandie
Social	8,0	Ile-de-France, Haute-Normandie, Pays-de-la-Loire, Guadeloupe, Martinique, Réunion
Santé	4,0	Guyane, Martinique, Midi-Pyrénées
Education, formation	6,1	Pays-de-la-Loire, Nord Pas-de-Calais, Lorraine
Economie	4,4	Auvergne, Basse-Normandie, Corse, Bretagne, Réunion
Aide à l'emploi, développement local	2,1	Guyane, Réunion, Poitou-Charentes
Environnement	3,5	Corse, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Basse Normandie
Autres ⁽¹⁾	19,6	
Total	100,0	

Source : Journal officiel. Traitement R&S. (1) Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Pour ce qui est des spécificités régionales, le lecteur pourra se reporter aux présentations détaillées que réalise R&S pour chacune des 26 régions¹⁰, ainsi que dans les panoramas départementaux de la vie associative¹¹.

B – LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE DANS LES DEPARTEMENTS

PRECISIONS METHODOLOGIQUES :

Sur une période significative de 10 ans, le nombre moyen annuel de créations pour 1000 habitants indique la dynamique de chaque département, au regard de sa population, c'est-à-dire au regard des besoins et des attentes de ses habitants. Ce ratio permet de classer les départements selon 4 groupes, autour d'une moyenne nationale de 10,6 associations nouvelles pour 1.000 habitants au cours de la période 2004-05 – 2013-14.

Le tableau suivant présente la densité de créations pour 1.000 habitants calculée sur les 10 dernières années, jusqu'en 2013-2014, ceci pour chaque département.

¹⁰ Voir les 26 monographies *Associations en région*, réalisées avec le soutien de l'Association des régions de France et de la Caisse des Dépôts, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org (rubrique *Dans les territoires / Panoramas régionaux*).

¹¹ Voir les panoramas en libre accès sur www.recherches-solidarites.org (rubrique *Dans les territoires / Panoramas départementaux*).

Tableau 6 : Nombre moyen annuel de créations d'associations pour 1.000 habitants, sur 10 ans.

Départements	Densité	Départements	Densité
Paris	21,8	Loire	9,9
Hautes-Alpes	17,3	Maine-et-Loire	9,9
Hérault	16,7	Haute-Vienne	9,6
Alpes-de-Haute-Provence	16,3	Yonne	9,6
Ariège	16,3	Hauts-de-Seine	9,6
Haute Corse	16,1	Allier	9,5
Guadeloupe	16,1	Nièvre	9,4
Lozère	15,8	Côtes d'Armor	9,4
Lot	14,7	Nord	9,4
Pyrénées-Orientales	14,3	Vendée	9,3
Gard	14,2	Finistère	9,3
Aude	14,1	Ain	9,3
Vaucluse	13,8	Mayenne	9,3
Bouches-du-Rhône	13,7	Doubs	9,2
Haute-Garonne	13,6	Cher	9,2
Ardèche	13,1	Jura	9,2
Corse du Sud	13,0	Charente	9,1
Alpes-Maritimes	12,8	Val-de-Marne	9,1
Hautes-Pyrénées	12,8	Deux-Sèvres	9,0
Drôme	12,5	Meurthe-et-Moselle	9,0
Gironde	12,4	Vosges	8,9
Pyrénées-Atlantiques	12,3	Calvados	8,8
Rhône	12,2	Somme	8,8
Aveyron	12,2	Indre	8,7
Martinique	12,1	Seine-Saint-Denis	8,7
Var	12,1	Marne	8,6
Guyane	11,9	Loiret	8,6
Gers	11,9	Essonne	8,6
Haute-Loire	11,8	Yvelines	8,5
Tarn	11,7	Loir-et-Cher	8,4
Loire-Atlantique	11,6	Val-d'Oise	8,4
Savoie	11,5	Seine-Maritime	8,3
Réunion	11,2	Sarthe	8,2
Dordogne	11,2	Haute-Marne	8,2
Isère	11,1	Seine-et-Marne	8,2
Tarn-et-Garonne	11,1	Aube	8,0
Creuse	10,9	Eure-et-Loir	8,0
Puy-de-Dôme	10,8	Territoire de Belfort	7,9
Landes	10,7	Bas-Rhin	7,8
Ille-et-Vilaine	10,7	Ardennes	7,8
Vienne	10,7	Orne	7,8
Côte d'Or	10,6	Haute-Saône	7,8
Lot-et-Garonne	10,6	Manche	7,6
Charente-Maritime	10,4	Oise	7,6
Morbihan	10,4	Eure	7,5
Cantal	10,3	Meuse	7,4
Haute-Savoie	10,1	Aisne	7,0
Corrèze	10,1	Pas-de-Calais	6,9
Indre-et-Loire	10,1	Haut-Rhin	5,8
Saône-et-Loire	10,0	Moselle	5,0

Sources : Journal officiel, préfectures d'Alsace et Moselle et INSEE (population au 1^{er} janvier 2014). Traitement R&S.

Les disparités géographiques sont nettes et la densité de créations est bien plus forte au sud de la France.

Sans jugement de valeur, naturellement. Et sans confondre « *dynamique de création d'associations* » et « *dynamisme du tissu associatif* ». Un nombre élevé de créations dans un département ou une augmentation du nombre des créations, peut en effet tout autant participer d'une vie associative intense que d'une sorte de frénésie de la part de ceux qui n'auraient cessé de créer leur propre association, fut-elle ensuite en concurrence ou en doublon avec d'autres. Il est également possible qu'une certaine fragilité associative conduise, ici ou là, à la nécessité d'un renouvellement, et donc à la création de nouvelles structures pour remplacer celles qui sont défailtantes.

On retrouve dans ce tableau actualisé à la dernière décennie, les mêmes disparités que celles que nous observons depuis plusieurs années. Dans le premier groupe (plus de 12 créations pour 1.000 habitants sur 10 ans), des départements situés dans le sud de la France et en outre-mer, auxquels s'ajoutent Paris en raison de son statut de capitale, ainsi que deux départements très urbanisés, le Rhône et la Gironde.

Dans le deuxième groupe, figurent des départements situés à l'ouest, du Gers jusqu'à l'Ille-et-Vilaine ; 5 départements limitrophes du centre de la France que sont la Corrèze, la Creuse, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal ; 3 départements alpins (Savoie, Haute-Savoie et Isère), ainsi que la Côte d'Or qui s'en détache, plus au nord. Dans les deux derniers groupes, les départements sont tous situés dans la moitié nord de la France, dispersés d'ouest en est en passant par l'Île-de-France.

3 – COMBIEN D'ASSOCIATIONS ACTIVES AUJOURD'HUI ?

Personne ne peut le dire avec précision : tous les chercheurs en sont réduits à des estimations car on ne connaît que le flux d'entrée (les créations), et on ne connaît qu'une très faible part du flux de sortie (dissolutions, mises en sommeil...). Un consensus se fait aujourd'hui autour d'un nombre de l'ordre de 1,3 million d'associations en activité.

Pour notre part, depuis plusieurs années, nous procédons par estimation à partir de quatre critères complémentaires, parfaitement maîtrisés et mesurés :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national (à partir des publications au Journal officiel)
- Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement grâce à nos coopérations avec l'ACOSS-URSSAF et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
- Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement par le ministère
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport, d'après le nombre de créations d'associations sportives et l'évolution du nombre de clubs recensés chaque année par le ministère.
- Les références partagées avec Fédération Asso 1901

Ces estimations sont actualisées tous les deux ans pour tenir compte d'éventuelles évolutions. Elles sont réalisées à l'échelle des départements, permettant ainsi une estimation régionale, telle qu'elle est présentée dans le tableau suivant¹².

Tableau 6 : Estimation du nombre d'associations en activités en région

Régions	Estimation du nombre d'associations en activités en région
Alsace	28 500 à 30 500
Aquitaine	63 000 à 68 000
Auvergne	28 500 à 33 000
Basse-Normandie	25 000 à 28 500
Bourgogne	29 500 à 34 000
Bretagne	62 000 à 67 000
Centre	45 500 à 49 500
Champagne-Ardenne	23 000 à 26 000
Corse	7 500 à 8 500
Franche-Comté	21 000 à 23 000

¹² Ces estimations figurent dans les monographies Repères et chiffres clés sur les associations en régions réalisées en partenariat avec l'Association des Régions de France et la Caisse des Dépôts. En ligne sur www.recherches-solidarites.org et www.avise.org

Régions	Estimation du nombre d'associations en activités en région
Haute-Normandie	26 500 à 30 500
Ile-de-France	190 000 à 222 000
Languedoc Roussillon	56 000 à 61 000
Limousin	15 000 à 17 000
Lorraine	34 000 à 38 000
Midi-Pyrénées	63 000 à 68 000
Nord Pas-de-Calais	64 000 à 69 000
Pays de Loire	64 000 à 69 000
Picardie	28 500 à 31 500
Poitou-Charentes	34 000 à 39 000
Provence Alpes Côte d'Azur	100 000 à 116 000
Rhône-Alpes	116 000 à 132 000
Guadeloupe	6 300 à 7 300
Guyane	3 100 à 4 200
Martinique	6 300 à 7 300
Réunion	12 000 à 14 000
France entière	Environ 1 300 000

Par rapport à cette estimation prudente du nombre des associations, le chapitre suivant est consacré à celles qui emploient des salariés, et qui sont parfaitement identifiées et suivies, au fil des années.

AVANT-PROPOS

L’Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) participe pour cette année encore au rapport sur *La France associative en mouvement*, concrétisant le partenariat mis en place avec Recherches & Solidarités dans le domaine des associations et plus largement dans les secteurs relevant de l’économie sociale. Cette coopération permet de progresser chaque année sur la connaissance du monde associatif et de l’économie sociale dans sa globalité, en ajoutant aux données du régime général celles du régime agricole centralisées par la Caisse Centrale de la Mutualité Agricole (CCMSA).

Depuis de nombreuses années, l’ACOSS produit chaque trimestre une synthèse de l’évolution de l’emploi et de la masse salariale dans les entreprises du secteur concurrentiel relevant du régime général, à partir des informations présentes dans les bordereaux récapitulatifs de cotisations sociales (BRC) adressés aux URSSAF. Des informations sectorielles sont aussi présentes dans ces analyses, avec une identification spécifique du secteur des associations. Ces analyses conjoncturelles sont complétées chaque année par des bilans plus détaillés, par secteur, taille et zone géographique. Des éléments fins sur l’emploi en NACE 732 par région et commune sont aussi mis en ligne chaque fin d’année sur le site internet de l’ACOSS (www.acoss.fr).

De nombreux travaux complémentaires de fiabilisation des données et de comparaison des agrégats ont été menés par l’ACOSS dans le cadre du partenariat actif avec Recherches & Solidarités. Ce travail minutieux pour décrire un secteur essentiel de notre économie (un emploi privé sur dix) trouve sa traduction dans ce rapport annuel. Ainsi, au fil des ans, de nombreux progrès ont été réalisés en matière d’examen de la conjoncture de l’emploi et des intentions d’embauche du secteur associatif.

Ce suivi très fin permet aux responsables du secteur associatif, ainsi qu’aux pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) de disposer d’informations très récentes. Elles s’avèrent précieuses, tout particulièrement au cours de cette période complexe.

C’est donc avec plaisir que l’ACOSS et les URSSAF s’inscrivent de façon très régulière dans ces rapports annuels. Ce partenariat, aussi décliné localement pour des types d’associations particuliers, permet une étude plus fine au niveau d’une région ou d’un département, au plus près de l’action de terrain.

Alain GUBIAN

*Directeur des statistiques, des études
et de la prévision (DISEP) à l’ACOSS-URSSAF*

¹³ Pour la réalisation de ce travail, nous tenons particulièrement à remercier Alain GUBIAN, Emmanuelle WALRAET, Anne - Laure ZENNOU, Mihaela MOSU NASR, Noël TADJINE et Amadou BA, au titre de la direction des statistiques, des études et de la prévision (DISEP) de l’ACOSS, ainsi que Marc PARMENTIER et Guillaume PREVOSTAT, au titre de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.

Précisions méthodologiques :

Nous observons l'évolution de l'emploi dans les associations, dans le cadre d'un partenariat qui se développe depuis sept années, avec l'ACOSS-URSSAF, pour ce qui concerne le régime général, et la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), pour ce qui concerne le régime agricole. Cette évolution est présentée d'une manière détaillée, année après année, et sur un plan conjoncturel, trimestre après trimestre, après correction des variations saisonnières.

Il convient de rappeler ici que le suivi de l'emploi associatif fait aujourd'hui l'objet d'une convergence très satisfaisante, entre l'approche de l'INSEE (derniers chiffres publiés en juillet 2014, concernant l'année 2012) et les données présentées ici, à partir du travail mené avec l'ACOSS-URSSAF et la CCMSA. Avec une méthodologie légèrement différente (données au 31 décembre pour l'INSEE et moyenne des quatre trimestres pour l'ACOSS-URSSAF et la MSA, et périmètre très légèrement différent), on parvient à un écart désormais limité à 0,2% pour l'année 2012, pour ce qui concerne le nombre d'emplois.

De plus, grâce au travail réalisé depuis de nombreuses années avec l'équipe de l'ACOSS-URSSAF, mis à profit et prolongé en 2013 par la direction des statistiques d'entreprises (DSE) de l'INSEE, et notamment par l'équipe de Paul FRANCESCHI, chef de la division Services, la répartition par secteurs d'activités des emplois associatifs a été affinée.

1 – LES CHIFFRES CLEFS DE L'ANNEE 2013

Après une année 2011 particulièrement difficile pour le secteur, l'année 2012 avait présenté une stabilisation de l'emploi (+ 0,1%), par différence avec l'évolution négative de l'ensemble du secteur privé. L'année 2013 confirme cette stabilisation, comme le montre le tableau récapitulatif suivant.

Tableau 6 – Présentation du secteur associatif en 2013 – Données arrondies

	Etablissements	Salariés	Masse salariale en K€
Régime général	157 980	1 724 920	35 300 655
Régime agricole	6 610	87 815	1 633 327
Total associations	164 590	1 812 735	36 933 982
Variation 2012-2013	- 0,3%	+ 0,2%	+ 1,9%

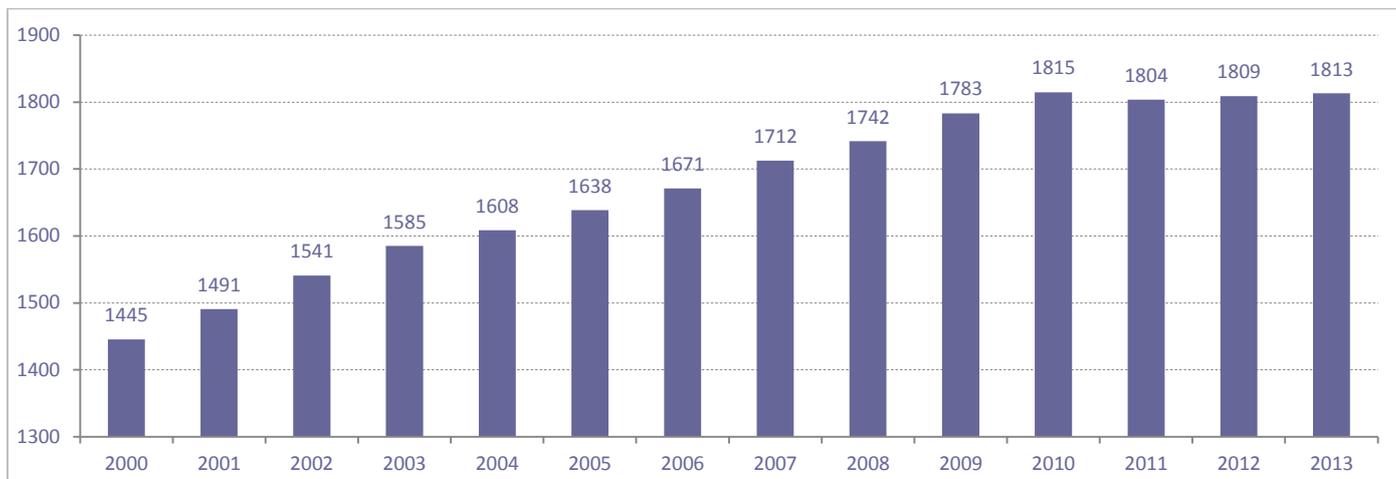
Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement Recherches & Solidarités.

Les associations sous régime agricole représentent environ 4% du total des employeurs et près de 5% du nombre des salariés. Dans l'ensemble, en dépit d'un très léger retrait du nombre d'établissements employeurs (420 de moins en 2013), le nombre d'emplois a augmenté de 0,2%. La masse salariale a un peu moins augmenté en 2013 (1,9% contre 2,4% en 2012). Le nombre moyen des emplois est de 11 par association, et le salaire moyen annuel par tête est de 20.375 euros.

2 – L'EMPLOI ASSOCIATIF EN MOUVEMENT

Pour une mise en perspective, le graphique suivant présente l'évolution du nombre de salariés sur une longue période.

Graphique 2 – Evolution du nombre de salariés dans les associations (en milliers)



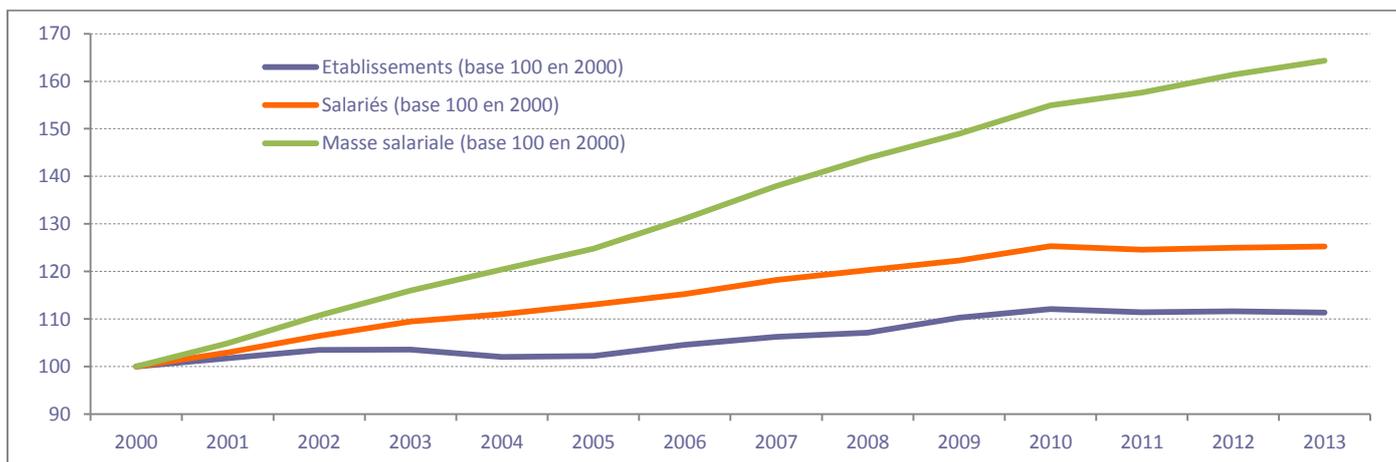
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Le secteur associatif avait gagné environ 370.000 salariés entre les années 2000 et 2010. Et pour la première fois, au cours de la période observée, il a été en recul de 0,6 % en 2011, avant de se stabiliser au cours des années 2012 et 2013.

3 – L'EMPLOI ASSOCIATIF EN TROIS DIMENSIONS

Il est important de suivre l'évolution de l'emploi, au moyen des trois critères principaux que sont le nombre d'établissements, le nombre d'emploi et la masse salariale distribuée. C'est l'objet du graphique suivant.

Graphique 3 – Evolution des trois critères relatifs à l'emploi associatif



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Jusqu'en 2010, le nombre d'emplois associatifs a progressé régulièrement, de 25% environ, soit une augmentation de 370.000 emplois, entre 2000 et 2010. La masse salariale a également évolué régulièrement, de 55% en dix ans (en euros courants), passant de 22,5 milliards d'euros à près de 35 milliards en 2010. Le nombre d'établissements employeurs a connu une évolution différente, faite d'un léger retrait en 2004 et d'un assez net renforcement en 2009 et 2010. La rupture de 2011 s'est traduite de la même manière pour les trois critères, mais avec une intensité différente : une moindre augmentation concernant la masse salariale, un retrait suivi d'une stabilisation pour ce qui concerne l'emploi et le nombre des établissements employeurs.

Cette proportion dépend tout autant du dynamisme du secteur associatif, au numérateur, que de celui de l'ensemble du secteur économique ou de son atonie. Quatre régions ressortent, avec une proportion égale ou supérieure à 11,8 % : l'Auvergne, la Basse-Normandie, la Franche-Comté et la Lorraine. Inversement, six régions se situent au-dessous de 9,7% : Alsace, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Haute-Normandie et Ile de France.

De fortes différences apparaissent aussi entre les départements, depuis la Lozère (33,7%), la Haute-Loire (18,2%), ou le Cantal (17,7%), en tête de classement, jusqu'aux Landes (7,3%), la Seine Saint Denis (6,4%) et les Hauts de Seine (4,6%), parmi les départements qui affichent le plus faible ratio.

6 – OBSERVATION CONJONCTURELLE

Les évolutions annuelles masquent une évolution conjoncturelle assez différente, si on l'applique à l'année associative, calée sur l'année scolaire. C'est l'objet du suivi trimestriel de conjoncture, qui permet également de voir comment s'est déroulé le premier semestre 2014. Ce tableau permet de situer le secteur associatif par rapport à l'ensemble du secteur privé. Il présente, pour le nombre des emplois et pour la masse salariale, les évolutions trimestrielles corrigées des variations saisonnières.

Tableau 7 - Evolution comparée de l'emploi dans le secteur associatif et dans l'ensemble du secteur privé (Données corrigées des variations saisonnières)

(1)	Glissement trimestriel	Effectifs CVS		Masse salariale CVS	
		Associations	Ensemble privé	Associations	Ensemble privé
Année 2009-2010	4e trim 2009	0,7%	0,0%	2,9%	0,6%
	1er trim 2010	0,5%	0,0%	-0,3%	0,3%
	2e trim 2010	0,4%	0,3%	0,8%	1,0%
	3e trim 2010	0,5%	0,3%	0,5%	0,6%
Année 2010-2011	4e trim 2010	-0,7%	0,3%	0,2%	0,7%
	1er trim 2011	-0,0%	0,5%	0,7%	1,6%
	2e trim 2011	-0,3%	0,2%	0,3%	0,7%
	3e trim 2011	-0,2%	-0,1%	-0,1%	0,2%
Année 2011-2012	4e trim 2011	-0,1%	0,1%	0,5%	0,8%
	1er trim 2012	0,4%	-0,1%	1,1%	0,7%
	2e trim 2012	0,2%	-0,1%	0,4%	0,3%
	3e trim 2012	0,1%	-0,1%	0,8%	0,4%
Année 2012-2013	4e trim 2012	-0,1%	-0,2%	0,3%	0,2%
	1er trim 2013	-0,1%	-0,2%	0,3%	0,1%
	2e trim 2013	0,1%	-0,1%	0,7%	0,6%
	3 ^e trim 2013	0,5%	-0,1%	0,4%	0,3%
Année 2013-2014	4e trim 2013	0,3%	0,0%	0,5%	0,1%
	1er trim 2014	0,1%	0,1%	0,7%	0,8%
	2 ^e trim 2014	-0,1%	0,0%	0,5%	0,4%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. (1) Les associations sont très nombreuses à vivre au rythme de l'année scolaire. Nous avons donc pris le parti d'observer l'emploi de ce secteur en conséquence.

L'année 2010-2011 a été la plus difficile pour les associations. L'année suivante (2011-2012) a été marquée par une certaine stabilisation, avec un seul trimestre en négatif. L'année 2012-2013 avait assez mal commencé, avec deux trimestres consécutifs de retrait. A partir du 2^{ème} trimestre 2013, on a pu ressentir les effets du dispositif des emplois d'avenir. Le premier semestre 2014 semble marquer l'arrêt de cette dynamique, avec un premier trimestre qui affiche + 0,1% et un second, - 0,1%. L'évolution de la masse salariale associative est à peu près la même, depuis deux trimestres (+ 0,7% et + 0,5%), que celle de l'ensemble du secteur privé.

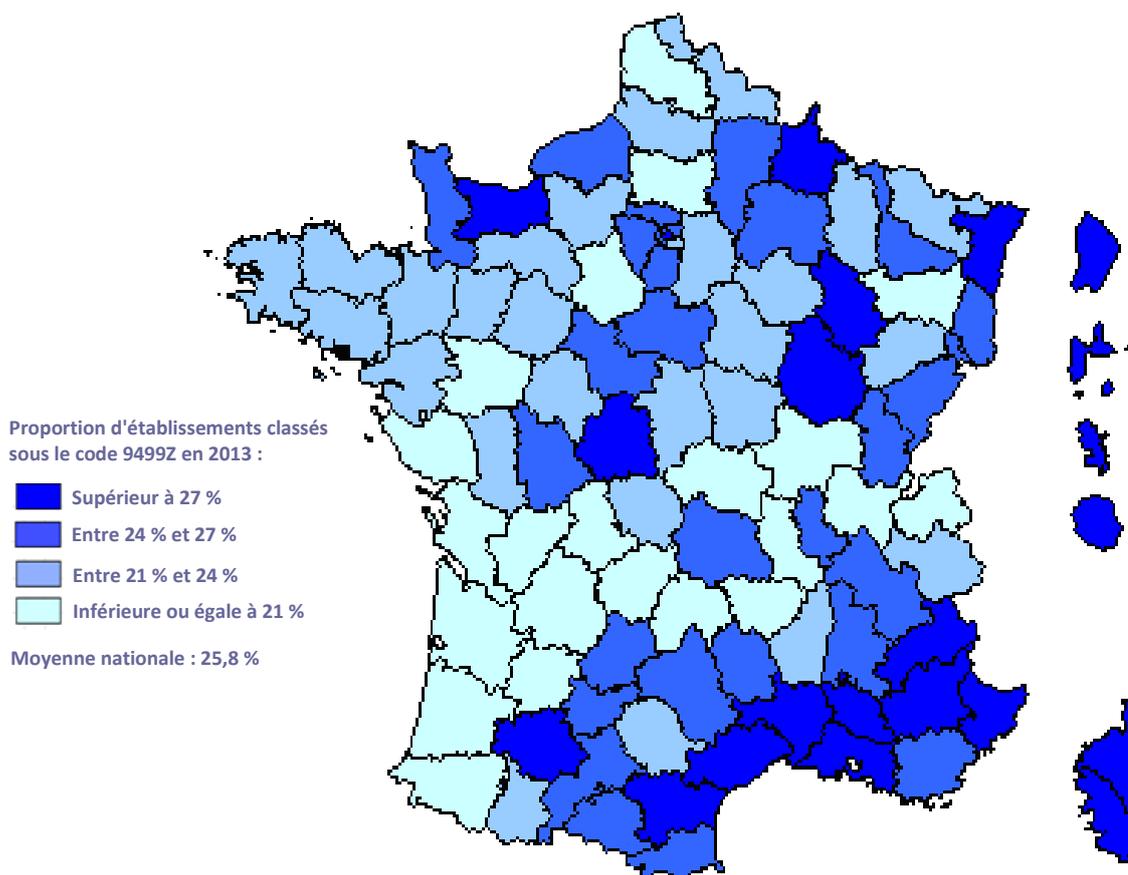
7 – LES DIFFERENTES ACTIVITES DU SECTEUR ASSOCIATIF

A - UN « FOURRE-TOUT » DES ACTIVITES DIVERSES, SENSIBLEMENT REDUIT¹⁴

Comme nos travaux menés depuis plusieurs années avec les équipes de l'ACOSS-URSSAF l'ont démontré, nombre d'employeurs classés par défaut – et bien souvent par facilité – dans une rubrique d'activités fourre-tout (9499Z), pourraient être utilement reclassés. Cela présente le double avantage d'une identification convenable de ces employeurs, et d'une mesure plus exacte du poids économique du secteur dans lequel ils opèrent.

C'est donc grâce à cette expérience acquise et à ce constat que les équipes de l'INSEE ont examiné le cas des 2.000 plus gros établissements de cette rubrique, dialogué avec leurs dirigeants, et pu reclasser plus de 1.500 d'entre eux à l'automne 2013. Cela représente un peu plus de 56.000 emplois figurant désormais sous un code APE correspondant à leur activité. Dans cette démarche, le secteur sanitaire et social a été particulièrement concerné, avec un peu plus de 700 établissements reclassés, correspondant à un peu plus de 30.000 emplois.

Au-delà de ces établissements importants qui ont été traités au niveau national, un certain nombre d'établissements complémentaires pourraient être examinés en régions et départements. Des initiatives peuvent également être prises, par les établissements eux-mêmes, et mieux encore par leurs instances de regroupement (dont les URIOPSS dans le secteur sanitaire et social), pour vérifier si le code fourretout qui leur est appliqué ne pourrait pas être corrigé.



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

¹⁴ Grâce au travail réalisé depuis de nombreuses années avec l'équipe de l'ACOSS-URSSAF, mis à profit et prolongé en 2013 par la direction des statistiques d'entreprises (DSE) de l'INSEE, et notamment par l'équipe de Paul FRANCESCHI, chef de la division Services.

Pour éclairer les acteurs et les décideurs, nous avons construit cette carte par département qui présente, pour l'année 2013, soit après les corrections intervenues, la proportion des établissements associatifs ainsi classés dans la rubrique 9499Z : la moyenne nationale est de 25,8%¹⁵, et cette proportion varie très fortement, pour une démographie associative relativement comparable. Elle est par exemple inférieure à 20% dans le Cantal, la Corrèze, la Dordogne, l'Eure-et-Loir, la Gironde, les Landes, la Haute-Loire, le Lot-et-Garonne, le Maine-et-Loire, le Pas de Calais, les Pyrénées-Atlantiques et les Vosges. Elle est, en revanche, supérieure à 30% dans les Alpes-Maritimes, les Ardennes, la Haute-Corse, l'Indre, Paris et dans les quatre départements d'outre-mer.

B - UNE REPARTITION PLUS JUSTE PAR SECTEUR D'ACTIVITES

Le bilan 2013 présente donc une proportion de salariés appartenant à des établissements dits « *non classés ailleurs* », limitée à 10,5%, contre 13,7% en 2012, ce qui rend cette répartition plus proche encore de la réalité.

Tableau 8 – Ventilation des établissements, des emplois et de la masse salariale, en 2013

Secteurs d'activité (selon les libellés INSEE)	Etablissements	Emplois	Taille moyenne	Masse salariale (en K€)	Salaire moyen annuel (arrondi en €)
Enseignement	16 999	218 960	12,9	4 594 521	20 980
Activités humaines pour la santé	3 503	131 499	37,5	3 956 511	30 090
Hébergement médico-social	9 537	350 781	36,8	7 896 474	22 510
Action sociale sans hébergement	21 102	558 687	26,5	9 164 878	16 405
<i>dont Aide à domicile</i>	4 341	184 367	42,5	2 517 740	13 655
Activités sportives	29 483	77 732	2,6	1 178 347	15 160
Activités liées à l'emploi	1 349	40 165	29,8	545 615	13 585
Activités récréatives et de loisirs	2 587	22 490	8,7	318 872	14 180
Activités culturelles	19 911	60 552	3,0	1 121 579	18 520
Hébergement	2 216	20 979	9,5	459 965	21 925
Restauration	1 278	7 602	6,0	133 740	17 595
Voyages et activités connexes	1 643	7 625	4,6	189 545	24 860
Organisations patronales et consulaires	1 086	8 325	7,7	309 972	37 230
Organisations professionnelles	1 438	13 463	9,4	353 892	26 285
Organisations religieuses	2 422	10 717	4,4	205 565	19 180
Activités des syndicats de salariés	187	1 227	6,6	25 011	20 380
Activités des organisations politiques	121	484	4,0	15 818	32 680
Organisations associatives NCA (1)	41 503	189 128	4,6	3 939 952	20 830
Recherche-développement scientifique	704	6 185	8,8	213 147	34 465
Agriculture, élevage, chasse pêche	963	6 398	6,6	102 294	15 990
Autres activités du régime général (2)	5 479	59 660	10,9	1 708 801	28 640
Autres activités sous régime agricole (2)	1 083	20 072	18,5	499 484	24 885
Ensemble associatif	164 590	1 812 735	11,0	36 933 982	20 375

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. (1) Etablissements associatifs « non classés ailleurs ». (2) Etablissements associatifs regroupés ici, mais dont l'activité est référencée dans les bases du régime général et du régime agricole.

Au sein du secteur associatif, l'ensemble du domaine sanitaire et social représente plus de 20% des établissements employeurs, mais surtout 57% des emplois (plus d'un million) et de la masse salariale.¹⁶ On ne sera donc pas étonné de compter un peu plus de 30% d'établissements de plus de 20 salariés dans le secteur de la santé et dans le secteur social sans hébergement, et environ 60% dans le secteur de l'hébergement médicosocial.

¹⁵ Ne pas confondre cette proportion assez forte, concernant des établissements généralement de petite taille (80% ont moins de 5 salariés), et la part désormais limitée à 10,5%, par rapport au total des emplois associatifs.

¹⁶ Pour aller plus loin, [Etat du tissu associatif et bilan de l'emploi du secteur non lucratif sanitaire et social](#) R&S – UNIOPSS. Septembre 2014.

Inversement, les secteurs du sport et de la culture comportent un grand nombre d'établissements, mais plus souvent de petite taille : 74% des employeurs associatifs de la culture comportent moins de 3 salariés, et cette proportion est de 80% parmi les clubs sportifs.

Le salaire moyen annuel par tête varie très fortement, à la fois en fonction du degré de spécialisation des salariés, comme dans le secteur de la santé ou de la recherche, et inversement en fonction du temps de travail, comme dans l'aide à domicile ou dans l'aide à l'emploi et à l'insertion.

C - UNE EVOLUTION CONTRASTÉE

A partir d'une évolution globale du nombre d'emplois associatifs, évoquée plus haut, il convient de bien insister sur les différences observées, selon les différents secteurs d'activité. Le tableau suivant a été construit, après un calcul concernant les années antérieures à 2013 et au reclassement intervenu. Il présente donc toutes les garanties d'homogénéité.

Tableau 9 – Evolution annuelle du nombre d'emplois dans les différents secteurs d'activité ⁽¹⁾

Secteurs d'activité	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Enseignement	1,1%	0,9%	1,6%	-0,3%	-0,4%	-0,1%
Activités humaines pour la santé	0,3%	1,2%	1,6%	0,5%	-0,7%	-0,9%
Hébergement médico-social	2,6%	3,2%	3,0%	1,1%	1,6%	2,0%
Action sociale sans hébergement	2,5%	2,0%	1,4%	-0,5%	0,2%	-0,3%
<i>Aide à domicile</i>	5,0%	3,6%	0,8%	-2,4%	-1,5%	-1,9%
Activités sportives	1,0%	2,9%	6,6%	-0,5%	0,0%	1,5%
Activités liées à l'emploi	0,0%	-4,4%	0,3%	-1,1%	-0,5%	-1,8%
Activités récréatives et de loisirs	3,5%	2,0%	4,8%	0,6%	2,3%	0,5%
Activités culturelles	1,6%	1,4%	3,5%	-1,3%	-0,1%	-1,6%
Hébergement	-1,2%	-1,8%	-1,7%	-1,7%	-0,9%	-2,4%
Restauration	-1,3%	-3,2%	-1,9%	-4,0%	-0,9%	-3,4%
Voyages et activités connexes	-2,0%	-2,7%	-0,4%	-4,1%	-3,5%	-4,0%
Organisations associatives NCA (2)	3,0%	2,1%	1,9%	-1,4%	-0,7%	1,2%
Recherche-développement scientifique	-2,0%	2,6%	0,4%	-1,3%	-0,3%	-0,4%
Autres activités (3)	-0,4%	0,6%	2,5%	-2,8%	1,8%	-1,5%
Ensemble associatif	1,8%	1,7%	2,1%	-0,4%	0,3%	0,2%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R&S. (1) Ces données ont été recalculées, pour les années antérieures, à partir du reclassement intervenu en 2013. (2) Etablissements associatifs « non classés ailleurs ». (3) Etablissements associatifs regroupés ici, mais dont l'activité est référencée dans les bases du régime général et du régime agricole.

Deux secteurs présentent une évolution uniformément positive : l'hébergement médicosocial qui a gagné près de 45.000 emplois entre 2007 et 2013, et le secteur des activités récréatives et de loisirs, progressant de plus de 2.800 emplois au cours de cette période.

Inversement, trois secteurs associatifs, à la fois très minoritaires au regard du domaine lucratif, et très exposés en période difficile, ont connu un retrait uniforme au cours de ces six années d'observation. Il s'agit des activités d'hébergement, de restauration et de tourisme, perdant ensemble près de 4.800 emplois entre 2007 et 2013.

Au cours des trois dernières années observées, trois secteurs ont particulièrement souffert, perdant de nombreux emplois entre 2010 et 2013 : l'enseignement (1.600), la culture (1.850) et surtout l'aide à domicile (10.600).

8 - LA RESISTANCE DES EMPLOYEURS

Comme nous l'avons fait il y a trois ans, nous nous sommes intéressés à la longévité des associations employeurs, en prenant en compte la cohorte des établissements présents en 2006, et en observant leur disparition ou leur persistance au fil des années, jusqu'en 2013. Un tableau récapitulatif présente les résultats généraux de cette observation. Il se limite aux établissements de moins de 50 salariés, sachant que ceux qui ont une taille plus importante font, sauf exception, preuve d'une forte longévité.

Tableau 10 – Résistance des établissements associatifs

Effectif	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1 ou 2 salariés	100%	89%	80%	73%	68%	64%	60%	57%
3 à 5 salariés	100%	97%	91%	86%	83%	80%	77%	74%
6 à 9 salariés	100%	97%	93%	89%	86%	83%	80%	78%
10 à 19 salariés	100%	98%	94%	90%	87%	84%	82%	80%
20 à 49 salariés	100%	98%	95%	92%	90%	87%	85%	82%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Par rapport au total des établissements employeurs actifs en 2006, 89% de ceux qui avaient moins de 3 salariés étaient présents en 2007 et 57% en 2013 ; ces proportions étaient respectivement de 97% et de 74%, pour ceux qui avaient entre 3 et 5 salariés.

La première ligne du tableau, concernant les plus petits employeurs, montre une assez forte évaporation au fil des années. Elle peut s'expliquer par certaines missions ponctuelles exercées par les associations, qui recrutent un ou deux salariés pour une période courte. Le secteur de la culture se situe ainsi un peu au-dessous des résultats globaux. On précisera que certaines de ces associations ont grandi, au cours de cette période, présentant un effectif égal ou supérieur à 3 salariés (9% environ).

Les associations comportant entre 3 et 5 salariés en 2006, ont bien mieux résisté dans le temps, puisqu'on en retrouve les trois quarts en 2013. Précisons toutefois que beaucoup d'entre elles ont évolué, à la baisse en passant sous la barre des 3 salariés (18% environ), ou à la hausse, dépassant 5 salariés (18%).

La longévité des associations plus importantes progresse au fil des strates de salariés, mais d'une manière assez limitée, jusqu'à un taux de résistance de 82%, parmi les employeurs qui avaient entre 20 et 49 salariés en 2006. Parmi ces derniers, 14% se trouvaient en 2013 dans une strate inférieure à celle de départ, et 11% dans une strate supérieure.

Le tableau montre que l'année 2011, qui a marqué un retrait global du nombre des emplois associatifs, ne présente pas d'inflexion particulière, par rapport aux autres années. Les difficultés rencontrées par les employeurs n'ont généralement pas mis en cause leur existence, mais le nombre de leurs salariés.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Nous n'avons pas repris, cette année, un certain nombre d'informations qui n'ont pas varié significativement. Le lecteur intéressé pourra donc se reporter à l'édition 2013 de *La France associative en mouvement*¹⁷, concernant respectivement la stratification spécifique à chaque secteur d'activité (p 20), l'évolution des formes de contrats de travail proposé dans le secteur associatif (page 21 et suivantes), et la qualification de l'emploi associatif (p 25 et suivantes).

¹⁷ En libre accès sur www.recherches-solidarites.org

9 - UN ENSEMBLE NON LUCRATIF QUI INTEGRE LES FONDATIONS

Le suivi de l'emploi dans le secteur associatif et dans celui des fondations nous a confirmé la porosité assez marquée entre ces deux catégories juridiques. En effet, quelques associations se transforment en fondations au fil des années, ce qui parasite la lecture des évolutions respectives de l'emploi, minorée parmi les premières et majorée parmi les secondes, sans que cela soit significatif pour un ensemble non lucratif qui s'avère assez homogène.

En effet, les statuts respectifs des associations et des fondations sont très proches, et aussi leurs modes de fonctionnement. Du reste, bon nombre d'acteurs et d'observateurs ne font pas la différence entre les deux types d'établissements, quand ils les connaissent, se limitant en général à leur raison sociale.

Ceci est particulièrement vrai dans le domaine sanitaire et social dans lequel on recense un peu plus de 60% des fondations, représentant près de 70% de leurs emplois¹⁸.

Leurs similitudes avec les associations, le principe de non-lucrativité qui préside aux deux formes juridiques et l'accélération du nombre de fondations justifient qu'on leur accorde une place dans cette publication.

Comme le montre le tableau, le nombre de leurs établissements augmente régulièrement, dépassant la barre des 1.300 en 2013. Il s'agit généralement d'établissements importants, dont le nombre moyen de salariés dépasse la cinquantaine.

Tableau 11 – Présentation des fondations ⁽¹⁾

	Régime agricole		Régime général		Total des fondations	
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés
2010	30	289	1 122	66 186	1 152	66 475
2011	28	328	1 191	69 083	1 219	69 411
2012	28	348	1 251	72 103	1 279	72 451
2013	26	293	1 304	73 989	1 330	74 282

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA - Traitement Recherches & Solidarités. (1) les chiffres sont ici présentés à l'unité près en raison des effectifs et doivent donc être lus en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Entre 2010 et 2013, le nombre total de fondations a progressé de 15%, et le nombre de salariés de 12%, ceci notamment par la création de nombre de fondations d'entreprises. S'ajoutent quelques cas de changements de statuts juridiques, lorsque des dirigeants associatifs décident d'adopter celui de fondation.

Au bilan, en 2013, l'emploi privé non lucratif représente 166.000 employeurs, 1.887.000 salariés, soit 10,1% du total des emplois privés, et une masse salariale de 39 milliards d'euros.

¹⁸ C'est la raison pour laquelle nos travaux menés dans ce domaine, en coopération avec l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) portent désormais sur l'ensemble du secteur non lucratif, comprenant les associations et les fondations.

Chapitre III - L'opinion des responsables associatifs au printemps 2014

Une sixième vague d'enquête de conjoncture a permis en mai dernier, de donner la parole aux dirigeants bénévoles sur la façon dont leurs associations ont vécu les premiers mois de l'année 2014, et sur la façon dont ils envisagent les prochains mois d'automne. Les questions ont été posées exactement dans les mêmes termes que les enquêtes antérieures et l'échantillon est traité selon les mêmes règles de pondération pour traduire la réalité de l'ensemble du secteur associatif.

En coopération avec l'Association des régions de France et la Caisse des dépôts, plusieurs questions ont aussi été posées, pour faire le point des relations entre les responsables d'associations et le conseil régional de leur ressort.

1 – LE MORAL DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS

METHODOLOGIE : A partir d'une année associative qui commence généralement avec la rentrée scolaire, et selon l'avis de notre comité d'experts, ces enquêtes sont réalisées au mois de décembre, après quelques mois d'activité, et au mois de mai, avant la pause de l'été. Cette vague a permis d'interroger 1.812 responsables d'association, entre le 22 mai et le 12 juin 2014. Les résultats ont été traités selon la méthode des quotas, appliquée aux variables de secteurs d'activité et de taille d'associations.

Ce baromètre, mis en place au mois de décembre 2011, permet de voir comment le moral des responsables associatifs a évolué, à partir de trois critères relatifs à la situation constatée (situation financière, situation au regard du bénévolat et situation générale), et de deux critères concernant les pronostics, respectivement sur la situation à venir et sur les projets envisagés. Il est prolongé par la hiérarchie des préoccupations, aux yeux des dirigeants des associations.

Cet exercice nous montre quelques différences saisonnières, liées au rythme de l'activité associative : au mois de décembre, dans la dynamique de la rentrée, le constat des responsables est meilleur qu'au mois de mai, vers la fin de l'année associative, quand la fatigue fait son effet, et quand certains bénévoles, sollicités à titre personnel ou familial, risquent de manquer à l'appel. Le lecteur pourra donc observer tout à la fois la série générale, et séparément, la série homogène des enquêtes de décembre et celle des enquêtes de mai.

A – TENSION ACCRUE SUR LES FINANCES

Le tableau récapitulatif suivant présente les résultats pour chacune des six vagues d'enquêtes semestrielles, en distinguant les réponses du mois de décembre, au beau milieu de ce que nous appelons « l'année associative », généralement calée sur l'année scolaire, et les réponses du mois de mai de chaque année. Ces dernières semblent révéler une certaine lassitude des dirigeants d'associations, en fin d'exercice annuel.

Principale information : une alerte concernant la situation financière qui se dégrade aux yeux des responsables. La proportion des réponses positives est passée de 60% en mai 2012, à 53% en mai 2013 et à 47% en mai 2014.

Tableau 12 – Baromètre du moral des responsables associatifs

		Mai 2014	Décembre 2013	Mai 2013	Décembre 2012	Mai 2012	Décembre 2011
Au cours des derniers mois écoulés	La situation financière est jugée bonne ou très bonne	47%	60%	53%	57%	60%	61%
	La situation du bénévolat (nombre, disponibilité) est jugée bonne ou très bonne	44%	48%	42%	46%	40%	44%
	La situation générale de l'association (actions, missions...) est jugée bonne ou très bonne	61%	67%	61%	69%	68%	65%
Au cours des prochains mois	La situation générale de l'association (actions, missions...) est pronostiquée bonne ou très bonne	50%	56%	50%	56%	51%	52%
	L'association envisage des nouveaux projets ou une extension de l'activité	59%	61%	56%	60%	60%	-

Sources : Enquêtes nationales semestrielles R&S.

Pour comprendre la dégradation de cet indice liée à la situation financière, plusieurs hypothèses complémentaires peuvent être évoquées : épuisement progressif des réserves, annonce de subventions 2014 en nouvelle baisse, réduction des aides municipales après le traditionnel effort préélectoral, incertitudes quant au changement d'équipes dans un grand nombre de communes...

La ressource humaine bénévole est toujours jugée insuffisante par une majorité de répondants. Pour autant, si l'on observe la série des résultats du mois de mai, on constate un léger mieux : 40% de satisfaits en mai 2012, 42% en 2013, et 44% en 2014. Les évolutions du bénévolat, notamment avec des comportements moins réguliers, seraient-elles prises en compte progressivement par les responsables, en les acceptant et en tentant de s'y adapter ?

Au bilan, le volontarisme des responsables et leurs importantes capacités d'adaptation les conduisent à porter un diagnostic général plus favorable (61%), que les deux diagnostics respectivement liés aux finances (47%) et à la ressource humaine bénévole (44%). De ce point de vue, même si le résultat est nettement moins favorable qu'en décembre 2013 (67%), on se situe au même niveau qu'en mai 2013.

Rappelons ici les influences respectives que peuvent avoir le sujet des finances et celui des ressources humaines bénévoles : le premier est moins facilement contournable. C'est ainsi que parmi les responsables qui jugent la situation financière de leur association difficile, il ne s'en trouve que 50% pour faire un bilan général positif. Parmi ceux qui jugent la situation de leur association difficile au regard du bénévolat, il s'en trouve tout de même 64% pour émettre un diagnostic général positif.

Pour les mois à venir, on observe le même décalage entre la situation perçue (61% de réponses favorables) et le pronostic (50%). Il est exactement le même qu'au mois de mai 2013.

En dépit de cette prudence affichée, voire de ces craintes, et compte tenu des besoins ressentis et du volontarisme des dirigeants, la part de ceux qui envisagent des projets nouveaux ou une extension de l'activité de l'association (59%) est supérieure à la proportion des responsables optimistes (50%).

B – FORTES DIFFERENCES SELON LA TAILLE ET LE SECTEUR

Les caractéristiques et la segmentation de nos panels permettent de distinguer les réponses des responsables, à partir de trois critères discriminants : le secteur d'activité dans lequel leur association agit (sanitaire, social et humanitaire, sport, culture, loisirs, jeunesse et éducation populaire, autres activités), son budget annuel (cinq strates, depuis moins de 10.000 euros jusqu'à plus de 500.000 euros), ainsi que la présence éventuelle et le nombre des salariés (cinq strates, dont une sans salarié et quatre variant de 1-2 salariés, jusqu'à plus de 20 salariés).

LA SITUATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

Tableau 13 - Depuis début 2014, comment jugez-vous la situation générale de l'association (actions, missions, projets...) ?

Réponses	Ensemble	Tendances dominantes selon les critères
Très bonne	7%	Sport - Associations dont le budget se situe entre 10.000 à 150.000 euros Associations sans salarié
Bonne	54%	
Difficile	30%	Santé, social - Associations dont le budget est supérieur à 500.000 euros Associations qui ont plus de 20 salariés.
Très difficile	8%	
Non réponse	1%	
Total général	100%	

Source : Enquête nationale mai 2014.

Les associations qui ne comportent pas de salarié (environ 85% de l'ensemble des associations) et qui présentent un budget généralement inférieur à 150.000 euros, sont proportionnellement plus nombreuses à afficher une situation générale convenable. Inversement, cette situation est nettement plus tendue dans le secteur de la santé et du social, dans lesquels on trouve de nombreuses associations de taille importante en termes de budget et d'effectifs salariés.

Dans ces résultats, on notera que la proportion de 8% de répondants affichant une très nette préoccupation nous conduit à une estimation de près de 100.000 associations en grande difficulté.

LA SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

Tableau 14 - Depuis le début 2014, comment jugez-vous la situation financière de votre association ?

Réponses	Ensemble	Tendances dominantes selon les critères
Très bonne	5%	Sport - Moins de 50.000 euros de budget - Pas de salarié
Bonne	42%	
Difficile	39%	Loisirs, jeunesse et éducation populaire - Budget de 50.000 à 500.000 euros - Employeurs de moins de 20 salariés
Très difficile	13%	
Non réponse	1%	
Total général	100%	

Source : Enquête nationale mai 2014.

Pour ce qui concerne les réponses positives, on notera les similitudes avec le tableau précédent. Se distinguent ici, parmi les réponses qui traduisent une préoccupation, celles des responsables des associations de loisirs, jeunesse et d'éducation populaire. La proportion de 13% de réponses particulièrement préoccupantes nous conduit à une projection nationale de plus de 150.000 associations, dont l'existence même paraît en danger, faute de moyens financiers suffisants.

LES RESSOURCES HUMAINES BENEVOLES DE L'ASSOCIATION

Tableau 15 - Depuis le début 2014, comment jugez-vous la situation de votre association concernant le bénévolat ?

Réponses	Ensemble	Tendances dominantes selon les critères
Très bonne	6%	Loisirs, jeunesse et éducation populaire - Budget supérieur à 50.000 euros - Plus de 20 salariés
Bonne	38%	
Difficile	42%	Santé, social - Budget inférieur à 10.000 euros - Pas de salarié
Très difficile	12%	
Non réponse	2%	
Total général	100%	

Source : Enquête nationale mai 2014.

Les préoccupations des responsables d'associations sans salarié sont proportionnellement plus fréquentes, dans la mesure où ils ne peuvent pas équilibrer leurs ressources humaines entre bénévoles et salariés. Pour autant, dans le secteur sanitaire et social, les besoins croissants et l'augmentation du nombre des bénéficiaires exigent la présence de bénévoles toujours plus nombreux, pour prolonger l'action des salariés.

PRONOSTIC SUR LE DEVENIR DE L'ASSOCIATION

Tableau 16 - Comment voyez-vous la situation de votre association (actions, missions), au cours des prochains mois ?

Réponses	Ensemble	Tendances dominantes selon les critères
Très bonne	4%	Sport - Budget inférieur à 10.000 euros - Associations sans salarié
Bonne	46%	
Difficile	42%	Associations dont le budget est supérieur à 500.000 euros - Employeurs de plus de 20 salariés
Très difficile	8%	
Non réponse	0%	
Total général	100%	

Source : Enquête nationale mai 2014.

Il est logique que l'on observe une similitude, quant à la répartition des réponses, entre la perception de la situation actuelle (tableau 2) et ce tableau qui répartit les responsables en deux parts égales. L'observation des liens entre les deux types de réponses montre qu'ils sont forts, même si certains responsables d'associations, aujourd'hui en bonne santé, craignent pour l'avenir, et inversement dans certains cas.

QUELS PROJETS POUR L'ASSOCIATION ?

Tableau 17 - Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

Réponses	Ensemble	Tendances dominantes selon les critères
Oui, certainement	30%	Culture ⁽¹⁾ - Associations à gros budgets - Employeurs
Oui, peut-être	29%	
Probablement pas	18%	Sport - Associations au très petit budget - Associations sans salarié
Non	11%	
Vous envisagez une réduction de vos activités au cours des prochains mois	7%	Culture ⁽¹⁾
Vous n'avez pas assez d'éléments pour répondre	5%	
Total général	100%	

Source : Enquête nationale mai 2014. (1) La présence dominante de ce secteur dans les deux cas extrêmes montre de fortes différences au sein du groupe des associations culturelles, les plus petites étant particulièrement en difficultés.

Il faut redire ici que le pronostic prudent (50% de réponses positives) n'empêche pas une forte proportion de réponses positives, quant aux projets de l'association pour demain (59% de réponses positives ou à peu près positives). Ceci s'explique à la fois par la nature même du comportement des dirigeants d'associations (volontaires et ambitieux), et par la conscience des besoins de plus en plus nombreux, au cours d'une période très tendue. Ceci vaut particulièrement au sein des plus grandes associations, dans la mesure où elles sont connues, et sollicitées plus encore que les autres.

Au-delà des pronostics portant sur les prochains mois, rappelons que nous avons interrogé l’an passé les responsables associatifs sur les sujets leur paraissant les plus importants pour les années à venir : ils avaient classé en tête « *l’obtention d’une vraie reconnaissance de la part des collectivités territoriales* (communes, intercommunalités, départements, régions) », dans une proportion de 94%, suivie de « *l’obtention d’une vraie reconnaissance de la part de l’Etat* » (87%).¹⁹

Pour autant, ils s’étaient montrés pessimistes sur les perspectives de cette reconnaissance. S’agissant des collectivités territoriales, 63% d’entre eux estimaient qu’elles solliciteraient de plus en plus le secteur associatif, 43% qu’elles le reconnaîtraient de plus en plus et seulement 33% qu’elles le soutiendraient de plus en plus. S’agissant de l’Etat, les trois pourcentages étaient respectivement de 37% quant à la sollicitation, de 15% quant à la reconnaissance, et seulement de 7% quant au soutien.

C – LES PRINCIPAUX SUJETS D’INQUIETUDE

En cohérence avec la situation perçue aujourd’hui, la hiérarchie des sujets d’inquiétude s’est brutalement modifiée, entre le mois de décembre 2013 et ce mois de mai 2014.²⁰ Comme le montre le tableau comparatif suivant, la situation financière est passée au premier rang, un peu devant la question des ressources humaines bénévoles, et l’évolution des politiques publiques progresse fortement et passe au 3^{ème} rang.

Tableau 18 – Si vous avez des sujets d’inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants ?

Thèmes proposés (<i>Plusieurs réponses possibles</i>)	Mai 2014	Décembre 2013	Décembre 2012
La situation financière	56%	43%	42%
Les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités de l’association	54%	54%	52%
L’évolution des politiques publiques	45%	33%	NS
Le renouvellement des dirigeants bénévoles	42%	43%	46%
Les moyens matériels, y compris les locaux	30%	29%	27%
Les relations avec les collectivités territoriales	29%	27%	NS
La motivation et l’investissement des membres de l’équipe dirigeante	27%	21%	22%
La diminution du nombre d’adhérents	24%	26%	22%
Les relations avec les services de l’Etat	23%	19%	NS
Les relations avec vos partenaires privés, dont les entreprises	16%	10%	8%
La concurrence éventuelle avec le secteur privé lucratif	11%	8%	7%

Sources : Enquêtes nationales semestrielles R&S. NS : Non significatif, le thème avait été proposé d’une manière différente.

Deux sujets ont fortement progressé, parmi les préoccupations des responsables associatifs : la situation financière est désormais pointée par 56% des dirigeants (+ 13 points par rapport à décembre 2013), et l’évolution des politiques publiques vient désormais en 3^{ème} rang, en progression de 12 points par rapport à décembre 2013. D’une manière générale, les répondants cochent en moyenne 3,7 thèmes, contre 3,3 en décembre 2013.

Le sujet de *la motivation et l’investissement des membres de l’équipe dirigeante* passe ainsi à 27%, contre 21% en décembre 2013, traduisant une tendance préoccupante. Les relations avec les services de l’Etat constituent un sujet d’inquiétude pour 23% des répondants, contre 19% en décembre 2013, tout comme les relations avec les entreprises elles-mêmes aux prises avec les difficultés économiques (16% de réponses contre seulement 10% en décembre 2013). Tout se tend, y compris la concurrence entre le secteur associatif et le secteur privé lucratif, avec une proportion de dirigeants se disant inquiets, passant de 8% en décembre 2013, à 11% en mai 2014.

¹⁹ La France associative en mouvement – Septembre 2013 – p 33 et suivantes.

²⁰ A la différence des questions évoquées plus haut, celle-ci n’est pas particulièrement sujette à des variations saisonnières.

D – NETTES DIFFERENCES SELON LA TAILLE ET LE SECTEUR

A partir des résultats globaux, dont il faut rappeler qu'ils sont pondérés pour donner à chaque segment le poids qu'il représente dans la réalité associative d'aujourd'hui, le tableau suivant présente les critères qui s'avèrent les plus discriminants, pour chacun des thèmes proposés.

Tableau 19 – Les principaux sujets d'inquiétude pour les prochains mois ?

Thèmes proposés (<i>Plusieurs réponses possibles</i>)	Mai 2014	Tendances dominantes selon les critères
La situation financière	56%	Loisirs, éducation populaire – Employeurs de 3 à 5 salariés
Les ressources humaines bénévoles disponibles	54%	Sport – Pas de salarié – Budget de 10.000 à 50.000 euros
L'évolution des politiques publiques	45%	Social, santé, loisirs, éducation populaire – Gros employeurs
Le renouvellement des dirigeants bénévoles	42%	Santé, social, sport – Associations sans salarié
Les moyens matériels, y compris les locaux	30%	Sport – Très petites associations
Les relations avec les collectivités territoriales	29%	Loisirs, éducation populaire – Grandes associations
La motivation et l'investissement de l'équipe dirigeante	27%	Sport – Petites associations
La diminution du nombre d'adhérents	24%	Très petites associations
Les relations avec les services de l'Etat	23%	Loisirs, éducation populaire – Grandes associations
Les relations avec vos partenaires privés, dont les entreprises	16%	Sport
La concurrence éventuelle avec le secteur privé lucratif	11%	Santé, social, loisirs – Grandes associations

Source : Enquête nationale mai 2014.

Les dirigeants du secteur sport affichent une plus forte proportion de réponses sur plusieurs sujets, tels que le bénévolat et le renouvellement des dirigeants, la motivation et l'investissement de l'équipe dirigeante (thèmes liés), ainsi que les moyens matériels, y compris les locaux dont ils sont fortement dépendants, ou encore la relation avec les partenaires privés, dont les entreprises.

E – LES REPOSES ATTENDUES PAR RAPPORT A CES INQUIETUDES

Sans grande surprise, la situation financière venant en tête et préoccupant 56% des responsables associatifs, la réponse la plus fréquemment choisie (52%) concerne les moyens financiers. Mais deux types de réponses arrivent assez vite dans le classement du tableau suivant : elles touchent à la reconnaissance du rôle citoyen et de l'utilité sociale des associations (43%) et au souhait de coopération avec des collectivités partenaires (41%).

Tableau 20 – Qu'attendez-vous comme réponses à ces sujets d'inquiétudes ?

Thèmes proposés (<i>Plusieurs réponses possibles</i>)	Mai 2014	Tendances dominantes selon les critères
Des moyens financiers	52%	Sport - Loisirs - Employeurs
La reconnaissance du rôle citoyen et de l'utilité sociale de votre association	43%	Loisirs, jeunesse et éducation populaire
Une véritable coopération avec des collectivités partenaires	41%	Loisirs - Grandes associations
Des simplifications administratives	32%	Sport – Associations de taille moyenne
Un conventionnement pluriannuel avec les collectivités locales	29%	Loisirs - Grandes associations
Des moyens matériels	22%	Sport - Culture
Le parrainage et la promotion de ses manifestations	19%	Culture - Petites associations
La désignation d'un interlocuteur précis dans les collectivités locales	15%	Petites associations
Des aides à la formation (bénévoles/salariés le cas échéant)	13%	Sport - Petites associations
L'organisation de centres de ressources pour mutualiser informations et moyens	13%	Santé, social - Gros employeurs
Des conseils personnalisés et des expertises	11%	Santé, social, culture - Petites associations

Source : Enquête nationale mai 2014.

Au-delà du thème des moyens financiers qui constitue le sujet d'inquiétude le plus partagé (52% des répondants), la notion de reconnaissance vient assez vite, qu'elle soit directement évoquée quant *au rôle citoyen et quant à l'utilité sociale des associations* (43%) ou implicite dans le souhait d'une *véritable coopération avec des collectivités partenaires* (42%).

2 - LES RELATIONS ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LEUR CONSEIL REGIONAL

Dans le cadre de notre coopération pluriannuelle avec l'association des régions de France et la Caisse des dépôts, un projet a été construit consistant à donner la parole aux responsables associatifs, quant à leurs relations avec leur conseil régional de référence. Et la première question qui a été posée concernait l'existence et la fréquence de ces relations.

A – LA FREQUENCE DES RELATIONS

Tableau 21 - Votre association a-t-elle des relations avec les élus et/ou les services du conseil régional ?

Répartition des réponses	Ensemble	Santé, social	Culture	Sport	Loisirs ⁽¹⁾	Autre ⁽²⁾
Oui, de façon régulière (plusieurs fois dans l'année)	27%	25%	24%	24%	35%	31%
Oui, de façon ponctuelle (environ une fois par an)	28%	27%	28%	38%	29%	33%
Sous total	55%	52%	51%	62%	63%	64%
Non et vous le regrettez	30%	32%	37%	29%	25%	24%
Non et vous n'en voyez pas l'intérêt	14%	14%	10%	7%	12%	10%
Non réponse	1%	1%	1%	2%	0%	2%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête nationale mai 2014. (1) Loisirs, jeunesse et éducation populaire. (2) Dont tourisme, environnement, associations de défense des droits...

Environ 30% des associations, en moyenne, sont en relation régulière avec leur conseil régional. Cette proportion varie assez fortement au bénéfice des associations qui agissent dans le secteur des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire (35%). Elle est très faible (17%) parmi les associations sans salarié, et supérieure à 35% parmi les associations qui emploient au moins trois salariés. Elle dépasse 40% parmi les associations dont le budget est supérieur à 150.000 euros annuels.

S'ajoutent 27% des associations indiquant avoir des relations ponctuelles avec le conseil régional : cette proportion varie également d'une manière forte, notamment concernant le sport (38%). Elle est également plus forte parmi les associations dont le budget se situe entre 50.000 et 150.000 euros.

Vraisemblablement du fait que le projet de suppression des départements soit régulièrement évoqué, près de 30% des responsables associatifs regrettent de ne pas avoir aujourd'hui de relations avec le conseil régional, sachant que cela peut être de leur fait ou du fait de ce dernier. Cette proportion est nettement plus élevée dans le domaine de la culture (37%), et aussi parmi les petites associations.

En fait, on ne compte finalement que 13% des répondants pour indiquer que ce type de relations ne présente pas véritablement d'intérêt pour leur association : c'est surtout le cas des très petites associations, notamment dans le secteur sanitaire et social.

B - LA QUALITE DES RELATIONS

Une dizaine de thèmes différents ont été proposés aux répondants, à partir desquels ils étaient invités à indiquer s'ils avaient des attentes en la matière, et, le cas échéant, si elles donnaient lieu à des satisfactions. La lecture des réponses doit s'effectuer en deux temps : le premier consiste à distinguer pour chaque thème la proportion des répondants qui se disent concernés ; le second temps permet ensuite d'observer, parmi ces derniers, ceux qui se disent satisfaits et ceux qui sont encore en attente.

Tableau 22 - Si votre association a des relations avec les élus et/ou les services du conseil régional, et si elle a des attentes par rapport aux sujets ci-dessous, estimez-vous qu'elles sont aujourd'hui satisfaites ?

Thèmes proposés	Satisfaite	A peu près satisfaite	Sous total (1)	Pas satisfaite	Pas d'attente	NSP	Total
Aide financière	16%	20%	36%	23%	6%	35%	100%
Conseils personnalisés	14%	15%	29%	14%	19%	38%	100%
Identification d'un agent référent	14%	15%	29%	17%	15%	39%	100%
Identification d'un référent élu	12%	12%	24%	21%	15%	39%	100%
Aide à la communication	10%	11%	22%	22%	17%	39%	100%
Orientation vers des structures d'accompagnement	6%	14%	20%	18%	22%	40%	100%
Aide à la formation pour les bénévoles	6%	11%	17%	19%	25%	39%	100%
Simplifications administratives	2%	15%	16%	27%	17%	39%	100%
Aide à l'innovation et à l'expérimentation	5%	8%	13%	19%	27%	41%	100%
Aide à la recherche de bénévoles	1%	5%	5%	21%	33%	41%	100%

Source : Enquête nationale mai 2014. (1) Le tableau est construit à partir du classement par ordre décroissant du « sous-total » des réponses de satisfaction. Lecture : Concernant l'aide financière, 41% des répondants (35% + 6%) n'ont pas d'attente particulière, notamment dans la mesure où ils n'ont pas de relations avec le conseil régional. Parmi ceux qui ont des attentes (59%), 36% sont satisfaits (soit un peu plus de 60%) et 23% ne le sont pas.

La proportion, variant autour de 40% de responsables qui ne se prononcent pas, correspond à peu près à la proportion de ceux qui indiquaient ne pas avoir de relations avec le conseil régional. Examinons la colonne de ceux qui indiquent ne pas avoir d'attente particulière par rapport à un thème proposé : la proportion correspondante varie fortement de 6%, seulement, par rapport aux aides financières, à 33% pour ce qui concerne l'aide à la recherche de bénévoles, beaucoup de responsables considérant que ce n'est pas du ressort de cette collectivité.

Parmi les responsables qui affichent des attentes par rapport à un sujet donné, les réponses sont à analyser respectivement quant au sous-total positif et quant au total des insatisfactions. De ce point de vue, le bilan est clairement positif sur les trois premiers sujets (réponses positives correspondant à plus de 60% des répondants exprimant une attente (voir note de lecture sous le tableau) :

- Pour ce qui concerne *l'aide financière*, le taux de satisfaction est nettement plus important parmi les responsables du sport que parmi ceux qui agissent dans le secteur social ; il est plus important aussi parmi les associations de taille moyenne ;
- Lorsqu'il s'agit de *conseils personnalisés*, la hiérarchie est à peu près la même, avec un haut niveau de satisfaction dans le sport et parmi les associations de taille moyenne ;
- Le thème relatif à *l'identification d'un agent référent* recueille également un haut niveau de satisfaction, tout particulièrement parmi les associations qui emploient plus de 20 salariés et disposent d'un important budget.

Pour les quatre thèmes suivants, les réponses sont à peu près équilibrées, entre satisfaction et insatisfaction :

- *l'identification d'un référent élu*, pour lequel les associations culturelles sont moins satisfaites que les autres ;
- *l'aide à la communication*, recueille proportionnellement moins de réponses positives dans le secteur sanitaire et social, et d'une manière corollaire dans les plus grandes associations ;
- *l'orientation vers des structures d'accompagnement des associations*, thème relativement exigeant, révèle une plus forte proportion de répondants satisfaits dans le secteur de la culture, et une plus faible proportion parmi les responsables des petites associations, forcément un peu plus en demande que les autres ;
- *l'aide pour la formation des bénévoles*, pour lequel les réponses sont également partagées, montre un plus fort taux de satisfaction parmi les responsables du secteur des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire, et aussi, ce qui doit être considéré comme très positif, parmi les responsables des associations qui n'ont pas de salarié et n'ont que la ressource humaine bénévole pour agir.

Pour les trois derniers thèmes de ce tableau, les réponses d'insatisfaction l'emportent nettement. Il s'agit *des simplifications administratives attendues*, tout particulièrement dans le secteur sanitaire et social et les grandes associations, de *l'aide à l'innovation et à l'expérimentation*, notamment dans le secteur sanitaire et social mais aussi dans les petites associations, et surtout de *l'aide à la recherche des bénévoles*, dans la plupart des catégories d'associations.

Deux thèmes complémentaires ont été ajoutés, à l'intention des seules associations employeurs : les résultats ont donc été mesurés au sein de ce segment de notre panel. *L'aide à l'emploi* est satisfaite dans une proportion de l'ordre de 60% ; cette moyenne est un peu plus forte dans les secteurs du sport, des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire et d'une manière corollaire dans les associations moyenne, comportant entre 3 et 20 salariés.

Un autre thème était proposé aux employeurs, concernant *l'aide à la formation pour les salariés* : il recueille nettement moins de satisfaction parmi les répondants qui sont en attente sur le sujet (un peu moins de 50%), avec une exception positive dans le secteur des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire. On notera également un résultat sensiblement inférieur parmi les responsables des petits employeurs (un ou deux salariés), qui peut s'expliquer par le fait que ces salariés sont peu disponibles et un peu moins sensibilisés à la notion de formation que dans les grandes structures.

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité avec les travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

ANNEXES TECHNIQUES

PREMIERE PARTIE : DEFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITES, AU REGARD DES INSCRIPTIONS AU JOURNAL OFFICIEL DES ASSOCIATIONS NOUVELLES

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

DEUXIEME PARTIE : DEFINITIONS ET PRECISIONS METHODOLOGIQUES SUR L'EMPLOI

- Une unité de compte : l'établissement

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises.
- Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Alors que pour les données antérieures à 2009, était considéré comme actif pour une année donnée, tout établissement présent au moins un trimestre de l'année, il est désormais compté au prorata du nombre de trimestres d'activité : 0,25 pour un trimestre, 0,50 pour deux trimestres...

- La notion d'emploi

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

- Le secteur concurrentiel²¹ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

- La masse salariale totale ou l'assiette dé plafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

- Les secteurs d'activités des associations employeurs

L'observation des associations employeurs par secteur d'activités porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221) et les associations intermédiaires (9222).

Une analyse très fine de la nouvelle nomenclature d'activité française (NAF) et un rapprochement avec la répartition antérieurement retenue à partir de l'ancienne nomenclature ont permis d'identifier 17 secteurs d'activités. Trois d'entre eux font l'objet d'une répartition interne plus fine. Il s'agit de l'hébergement médicosocial (9 thèmes), de l'action sociale sans hébergement (7 thèmes) et des activités culturelles (4 thèmes).

²¹ Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants. La CCMSA se réfère au même champ.

Le tableau suivant présente les secteurs d'activités retenus pour la présente étude ainsi que la correspondance avec la nouvelle nomenclature d'activités françaises. Par souci de simplification, sont ici listés les codes APE ou l'ensemble de la division qui les réunit quand tous les codes APE sont concernés.²²

Secteurs d'activités des associations	Correspondance NAF rév. 2
Enseignement	Toute la division 85 + les codes 8551Z et 8552 Z
Santé	Toute la division 86
Activités sportives	9311Z - 9312Z - 9313Z - 9319Z
Hébergement médico social	
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	Code 8710A
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	Code 8710B
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	Code 8710C
Hébergement social pour handicapés mentaux et malade mentaux	Code 8720A
Hébergement social pour toxicomanes	Code 8720B
Hébergement social pour personnes âgées	Code 8730A
Hébergement social pour handicapés physiques	Code 8730B
Hébergement social pour enfants en difficultés	Code 8790A
Hébergement social pour adultes et familles en difficulté et autre hébergement social	Code 8790B
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	Code 8810A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	Code 8810B
Aide par le travail	Code 8810C
Accueil de jeunes enfants	Code 8891A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	Code 8891B
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	Code 8899A
Action sociale sans hébergement n.c.a.	Code 8899B
Activités récréatives et de loisirs	9321Z et 9329Z
Activités culturelles	
Activités liées au spectacle vivant	code 9001Z et code 9002Z
Créations artistiques	code 9003A et code 9003B
Gestion d'équipements culturels	codes 9004Z + 9101Z+9102Z+9103Z+9104Z
Activités audio-visuelles	toute la division 59 et toute la division 60
Activités d'hébergement, de restauration et de tourisme	
Hébergement	Toute la division 55
Restauration	Toute la division 56
Activité des agences de voyages, voyagistes et services de réservation et activités connexes	Code APE 7911Z, 7912Z et 7990Z
Recherche - Développement scientifique	Toute la division 72
Agriculture, élevage, chasse pêche	Divisions 01 - 02 - 03
Autres activités	
Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles	code 9411Z et 9412Z
Activités des organisations religieuses	code 9491Z
Activités des syndicats de salariés	code 9420Z
Activités des organisations politiques	code 9492Z
Activités liées à l'emploi	Toute la division 78 + le code 8413Z
Activités des Organisations associatives non classées ailleurs	code 9499Z

- Les données corrigées des variations saisonnières (CVS) correspondent aux données désaisonnalisées, pour corriger notamment l'impact des versements des primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Elles sont ensuite analysées à l'aide de deux indicateurs complémentaires : le glissement trimestriel (GT) et le glissement annuel (GA).

- Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.
- Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

²² La nouvelle NAF comporte 5 niveaux emboîtés : 21 sections, 88 divisions, 272 groupes, 615 classes et 732 sous classes. Les codes APE (activité principale exercée) correspondent aux sous classes. Ils sont désormais formés de 4 chiffres et d'une lettre.